

LES COMMISSAIRES
AUX COMPTES,
bâisseurs
d'une société
de confiance

RAPPORT ANNUEL

2020

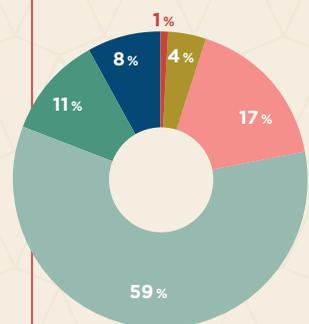
CNCC
COMPAGNIE
NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES

La profession en chiffres

259 000 mandats*

20 125 mandats* sont en co-commissariat

Répartition par nature



- Entités d'intérêt public
- Grandes entreprises
- Moyennes entreprises
- Petites entités
- Associations, Fondations et Fonds de dotation
- Autres

11 811 Commissaires aux comptes personnes physiques**

Répartition par genre**

des 11 811 CAC personnes physiques



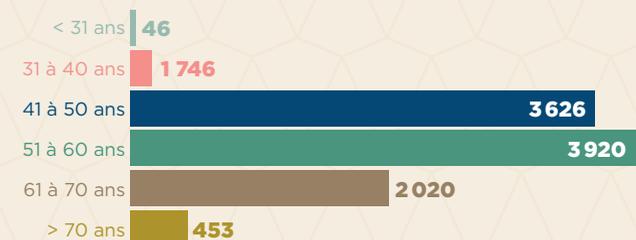
Hommes
9 138



Femmes
2 673

Répartition par tranche d'âge**

des 11 811 CAC personnes physiques



2,9 milliards d'honoraires totaux*

* Chiffres au 31 décembre 2020
** Chiffres au 31 mars 2021

L'institution en chiffres

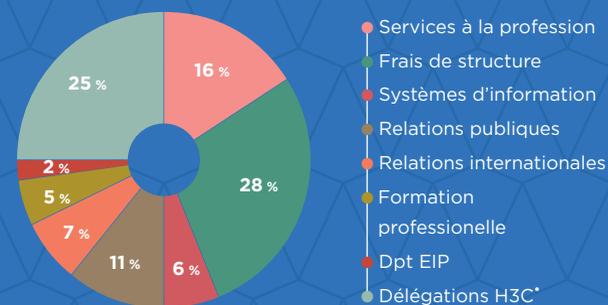
74

permanents au sein de la CNCC et de CNCC Services. 56 autres permanents travaillent au sein des CRCC.

17

Compagnies régionales des commissaires aux comptes depuis le 1^{er} novembre 2020, contre 32 précédemment.

Budget 2020 de la CNCC (21,4 M€)



La CNCC confie à sa filiale, CNCC Services, la gestion et l'organisation de la formation continue des professionnels, la publication de sa doctrine, les développements d'outils informatiques et du Portail de l'Institution.

* Délégations de Contrôle d'activité, des Inscriptions (jusqu'au 5 novembre 2020) et de l'Obligation de formation

Sommaire

2 Entretien avec les Présidents Jean Bouquot et Yannick Ollivier

UNE INSTITUTION EN ACTION

- 6** 2020 en 20 dates
- 8** La CNCC affirme sa raison d'être
- 9** Un nouveau Code de déontologie
- 10** Tous mobilisés pour affronter l'épidémie
- 12** La réforme institutionnelle
- 16** L'année foisonnante des 17 CRCC
- 18** Bâtisseurs d'une société de confiance
- 20** **Focus** L'Interview de Pierre Sabatier
- 22** Le Jour, un nouveau siège

AU PLUS PRÈS DES PROFESSIONNELS

- 24** Une formation initiale exigeante
- 27** Promouvoir l'attractivité du métier d'auditeur
- 28** La formation professionnelle
- 30** Le contrôle d'activité
- 31** De la doctrine à l'interprétation juridique
- 32** **Focus** L'association Soutien CAC

LES TRAVAUX DE LA PROFESSION

- 34** L'innovation et la prospective
- 36** Les actions internationales et européennes
- 39** La RSE et la performance globale
- 40** Les nouvelles normes d'exercice professionnel
- 41** L'actualité comptable
- 42** Sécuriser l'intervention auprès des EIP
- 44** Mobilisés avec les banques et les assurances
- 45** Aux côtés de la coopération agricole
- 46** Au service des secteurs non marchands
- 48** **Focus** Le think tank Institut Messine
- 49** Les principales parties prenantes de la CNCC

Deux présidents pour 2020...

et la même volonté de faire rayonner la profession



Yannick Ollivier et Jean Bouquot

Jean Bouquot, président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes de février 2017 à octobre 2020, et Yannick Ollivier, président depuis le 1^{er} novembre 2020, reviennent ensemble sur les événements les plus marquants de cette année à la fois singulière et exceptionnelle.

Pourquoi renouer avec la publication d'un rapport annuel d'activités ?

Yannick Ollivier - Le travail considérable accompli par notre institution n'est pas forcément visible pour tous nos confrères. Le rapport annuel permet de faire connaître l'étendue des actions de la Compagnie nationale au cours de l'année écoulée, tant auprès des professionnels qu'elle représente et accompagne, qu'auprès de ses partenaires et de son environnement. C'est une communication qui s'inscrit directement dans la démarche qui nous a conduit à doter la CNCC d'une « raison d'être ».

Jean Bouquot - En septembre, nous avons en effet présenté au Garde des sceaux, à la présidente du H3C et à de nombreuses parties prenantes la « raison d'être » de la Compagnie nationale, que le Bureau a rédigée en associant à ses travaux d'anciens présidents. Par celle-ci, nous avons voulu affirmer le rôle et les missions de la CNCC et la façon dont nous entendons jouer un rôle sociétal. Le rapport annuel permet de rendre compte de la manière dont la Compagnie accomplit ce rôle et ses missions.

Regards croisés.

Le rôle d'écoute et d'accompagnement des élus régionaux et des permanents des Compagnies régionales est précieux.



2020 a été une année de profonde réorganisation institutionnelle, y compris sur le plan de la représentation territoriale. Qu'en reprenez-vous ?

Jean Bouquot - Le processus a été long et complexe. La réforme institutionnelle devait tenir compte d'un juste équilibre entre tous les modes d'exercice tout en prenant en considération l'indéniable richesse de la territorialité de nos institutions. Le rôle d'écoute et d'accompagnement des élus régionaux et des permanents des Compagnies régionales est précieux, et je tiens à leur rendre un hommage appuyé. L'utilité de la proximité institutionnelle n'est plus à démontrer. Il fallait impérativement la maintenir dans les regroupements de certaines Compagnies régionales.

Yannick Ollivier - J'aime à dire qu'il n'y a pas de profession forte sans institution forte. Le nouveau mode électoral y participe puisqu'il a inauguré une représentativité directe. Cela crée un lien encore plus fort entre les professionnels et leurs élus, régionaux comme nationaux.

Comment la Compagnie nationale et la profession ont-elles traversé la crise sanitaire ?

Jean Bouquot - L'année 2020 a évidemment été profondément marquée par la pandémie de la Covid-19 et son lot de difficultés, bien entendu pour nos clients que nous servons avec énergie et rigueur, mais aussi dans l'organisation de nos cabinets. Nous nous sommes adaptés rapidement et la CNCC a mis en place de multiples outils pour accompagner la profession. Les webinaires, les FAQ et le télétravail sont devenus en quelques semaines des outils incontournables de notre quotidien professionnel ! Par ailleurs, par un dialogue étroit avec le Gouvernement, nous avons obtenu un certain nombre de reports et aménagements afin de faciliter l'exercice de nos missions dans ce contexte troublé.

Yannick Ollivier - La situation se prolonge malheureusement. Malgré ces circonstances exceptionnelles, nous sommes restés et demeurons pleinement mobilisés et multiplions les initiatives pour apporter le plus grand nombre possible de services aux professionnels.

Les commissaires aux comptes ne se sont pas laissés détourner de leurs obligations d'intérêt général au service de la transparence et de la sécurité financière, et je tiens à leur rendre hommage. La CNCC, avec ses commissions et comités qui mobilisent de nombreux professionnels, continue son travail d'accompagnement, en lien étroit avec les Compagnies régionales. Je tiens à cet égard à souligner l'engagement, tout à fait remarquable, de nos permanents.

Au-delà de cette crise sanitaire, 2020 a été une année charnière pour l'institution et la profession...

Jean Bouquot - Ces dernières années ont en effet été marquées, en particulier avec le livre vert de l'audit et la réforme européenne qui a suivi puis avec les débats sur la Loi Pacte, par de nombreux questionnements voire une profonde remise en cause. Nous avons pu mesurer le degré d'incompréhension et de méconnaissance à l'égard de notre profession, et particulièrement de son utilité, y compris en 2020 dans les territoires ultramarins.

Nous sommes pleinement mobilisés et multiplions les initiatives pour apporter le plus grand nombre possible de services aux professionnels.

Yannick Ollivier

Le commissaire aux comptes a un rôle majeur à jouer dans le domaine du développement durable et de la communication extra-financière.



Retrouvez la vidéo de Yannick Ollivier

Nous avons traversé ces moments difficiles, nous en avons subi et nous en subissons les conséquences, mais je retiens surtout que notre profession est désormais engagée dans une mutation profonde, en organisant son rebond et en passant d'une utilité décrétée à une utilité de marché, tout particulièrement dans le domaine des TPE/PME.

Yannick Ollivier - Je partage cette analyse. Il nous faut être entrepreneurs et aller résolument de l'avant pour construire l'avenir de notre profession. Le commissaire aux comptes doit retrouver sa juste place au carrefour du droit et de l'économie, celle d'acteur incontournable de la sécurité et de la transparence de l'information, autrement dit de la confiance dans la donnée financière et extra-financière. La formule « les commissaires aux comptes, bâtisseurs d'une société de confiance » que nous avons lancée en cours d'année n'est pas un slogan, c'est l'ADN même de la profession, qu'il faut impérativement mettre en avant. C'est l'ambition que nous nous sommes donnée avec le Bureau et le Conseil national : restaurer

l'image de la profession et accompagner très concrètement les commissaires aux comptes dans le développement de leurs missions. J'ai la certitude que nous avons, individuellement et collectivement, avec nos collaborateurs, les atouts pour relever les défis à venir et inscrire notre rôle comme une évidence dans la société actuelle et future.

Le mot de conclusion ?

Jean Bouquot - Je veux m'adresser tout particulièrement aux commissaires aux comptes avec lesquels j'ai vécu quatre années intenses : capitalisons sur nos compétences et notre éthique. Le besoin de confiance n'a jamais été aussi fort que dans la période de difficultés économiques et sociales que nous traversons. Tous mes vœux accompagnent nos nouveaux représentants élus en octobre dernier. Ils œuvrent avec énergie et conviction, pleinement engagés au service de notre passionnant métier d'auditeur indépendant.

Yannick Ollivier - Mon message est également celui de la confiance. Nous

voyons aujourd'hui que la crise sanitaire, avec ses conséquences économiques, financières, sociales et même sociétales, positionne pleinement les commissaires aux comptes comme acteurs de la prévention et de la dynamique économique. La reprise ne sera rapide et durable qu'avec une information transparente, sécurisée et la plus exhaustive possible sur la situation financière des entreprises. Les commissaires aux comptes, dont la compétence en la matière est reconnue par l'écosystème, sont parfaitement placés pour porter cette mission essentielle. C'est tout le sens des propositions que nous avons élaborées avec les représentants des entreprises, des banques et les pouvoirs publics, et qui permettront à la profession de développer ses missions au service de la réussite de nos entreprises. Et l'avenir est encore plus ouvert, tant le commissaire aux comptes a un rôle majeur à jouer dans le domaine du développement durable et de la communication extra-financière, sujet dont l'importance ne cessera de croître et dont la profession doit résolument s'emparer.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos consœurs et confrères qui s'impliquent avec énergie et dévouement au service de notre profession et tous les permanents de la Compagnie nationale qui agissent à leurs côtés avec un fort niveau d'expertise et d'engagement.

Jean Bouquot et Yannick Ollivier

Capitalisons sur nos compétences et notre éthique. Le besoin de confiance n'a jamais été aussi fort.

Jean Bouquot

Une institution

en
action

2020

en 20 dates

Fin décembre/
début Janvier

EMMÉNAGEMENT À JOUR

La CNCC quitte l'avenue de Messine du 8^e arrondissement pour rejoindre l'immeuble Jour dans le sud du 14^e arrondissement de Paris.



Janvier

REBOND DANS LES GRANDS MÉDIAS

La campagne « 10 engagements pour un nouveau pacte de confiance avec les entreprises » vise notamment à valoriser les nouvelles offres contractuelles.

CORONAVIRUS - LA CNCC VOUS ACCOMPAGNE

24 mars
CRÉATION D'UNE PLATEFORME COVID

La CNCC et le CSOEC créent une **plateforme dédiée pour répondre à toutes les questions** liées au business, l'organisation des cabinets ou encore le management.

25 mars

CODE DE DÉONTOLOGIE

Entrée en vigueur du nouveau code de déontologie de la profession.

Mai

LANCEMENT D'UN NUMÉRO VERT

La CNCC, le CSOEC et la CAVEC mettent en place un **dispositif téléphonique de soutien et d'écoute** gratuit et confidentiel pour les professionnels qui rencontrent des difficultés.



Juillet

LANCEMENT RGPDAUDIT

Un nouvel outil RGPDAudit permet d'**accompagner les professionnels en facilitant les diagnostics de conformité.**

9 juillet
LA DIRECTRICE DE TRACFIN DEVANT LE CONSEIL NATIONAL

Maryvonne Le Brignonen, Directrice Générale de Tracfin, intervient devant le Conseil national pour y dresser un panorama de l'action de ce service de Bercy et de la lutte anti-blanchiment.

22 Juin

BÂTISSEURS D'UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE

La campagne de communication débute dans les médias nationaux et régionaux pour **affirmer le rôle des commissaires aux comptes dans la reprise économique aux côtés des ETI et des PME.**



Septembre

UNE « RAISON D'ÊTRE »

Un texte court mais ciselé offre **une vision tangible, ambitieuse, sincère et structurante** du rôle et des missions de la CNCC.

1^{er} au 3 septembre

SÉMINAIRE DES FORMATEURS

Les formateurs sont en **séminaire à Reims** et préparent la nouvelle campagne de formation tout en échangeant sur l'actualité, notamment normative.



16 septembre

FOCUS SUR LE TISSU PRODUCTIF DES TERRITOIRES

Pierre Sabatier présente en visioconférence simultanée à Paris, aux Antilles et à la Réunion **les conclusions de l'étude comparative des territoires métropolitains et ultramarins.**

21 septembre

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE FORMATION

La saison de la nouvelle campagne 20/21 s'ouvre avec **17 nouvelles formations** au catalogue.



22 - 30 septembre

RÉGIONALES ET NATIONALES ÉLECTIONS

Les commissaires aux comptes **élisent leurs représentants** au sein de leurs conseils régionaux et au conseil national.

29 octobre

YANNICK OLLIVIER ÉLU PRÉSIDENT

Une **nouvelle mandature s'ouvre pour quatre ans** avec l'élection par le Conseil national de Yannick Ollivier comme président. Philippe Vincent est élu vice-président.



22 octobre

OBTENTION DU LABEL QUALIOPi

CNCC Formation obtient la certification Qualiopi qui atteste de la **qualité des processus mis en œuvre** pour la réalisation des actions de formation.



Jeu 10 décembre

20^e TROPHÉE RSE ET PERFORMANCE GLOBALE

La CNCC s'engage **pour une économie durable** en saluant les entrepreneurs les plus innovants.



30 octobre

SEMAINE « IMPACT PME »

La CNCC est **partenaire** de CPME pour son action « Impact PME » sur BFM Business. Objectif : guider, écouter, conseiller et accompagner les entrepreneurs et dirigeants.



1^{er} novembre

UN NOUVEAU DÉCOUPAGE TERRITORIAL

La **réforme institutionnelle** entre en œuvre. Les regroupements territoriaux permettent de passer de 32 à 17 compagnies régionales.

La CNCC affirme sa raison d'être

La CNCC promeut les missions et les principes éthiques des commissaires aux comptes, profession d'intérêt général créatrice des conditions de confiance, de transparence et de sécurité de la sphère économique, sociale et environnementale.

La CNCC stimule l'innovation, porte la volonté de progrès de ses membres et les accompagne pour répondre aux besoins des entreprises et des marchés ainsi qu'aux attentes sociétales.

En France et à l'international, la CNCC prend part aux débats sur l'évolution de la société et sur le futur de la profession.

Nos 5 Valeurs

Indépendance

consacrée dans le premier article du code de déontologie de notre profession réglementée.

Compétence

car nous sommes reconnus par le marché comme des experts techniques.

Écoute

sachant que la racine latine de l'audit « audire » signifie écouter, valeur cardinale de la relation.

Engagement

fort de notre signature et avec notre responsabilité.

Confiance

notre valeur discriminante constituée par la combinaison de ces quatre valeurs, vis-à-vis du marché et de l'extérieur.

Un nouveau Code de déontologie

Éthique professionnelle

2020 a vu l'entrée en vigueur du nouveau code de déontologie de la profession fixant les règles applicables à tous les commissaires aux comptes. Elles intègrent les nouveautés introduites par la loi Pacte.

LES NOUVELLES OFFRES DE LA PROFESSION



Les travaux ont été extrêmement riches durant l'année écoulée. Les évolutions apportées par la loi Pacte notamment la suppression des services interdits et la possibilité de fournir des prestations en dehors d'une mission légale ont été sources de nombreuses questions. L'objectif de la commission d'Éthique professionnelle a été d'apporter des réponses en recherchant un juste équilibre entre nouvelles possibilités et maîtrise du risque professionnel.

Le code de déontologie est désormais construit en deux parties : la première s'applique à tous les commissaires aux comptes, quelle que soit la mission exercée ou la prestation rendue ; la deuxième s'applique spécifiquement aux commissaires aux comptes exerçant une mission de certification des comptes.

La commission d'Éthique a mis à jour la brochure du code de déontologie afin d'aider les commissaires aux comptes à s'approprier ce nouveau code.

Cinq fiches de décryptage ont aussi été diffusées pour permettre aux professionnels de se familiariser avec les nouvelles dispositions du code de déontologie :

- l'approche retenue dans le nouveau code de déontologie,
- les principes de déontologie applicables à toutes les missions et prestations,
- les règles applicables aux prestations fournies en dehors d'une mission de contrôle légal,
- comment réaliser une approche « risque/sauvegarde »,
- l'existence ou non de services interdits dans le cadre des missions de contrôle légal.

La commission a également travaillé sur les nouvelles prestations. Elle a étudié la possibilité de fournir ces prestations concomitamment à la mission légale et notamment celles relatives aux données financières ; au respect des textes légaux et réglementaires par l'entité ; à la conformité et l'efficacité d'un processus mis en œuvre par l'entité ; et au numérique.

Des travaux en cours permettent d'étudier les services qui étaient auparavant interdits afin d'évaluer s'ils peuvent être réalisés concomitamment à la mission de certification légale des comptes. La commission a publié fin avril 2021 sa doctrine sur ces nouvelles missions.



3 questions à Geneviève Féronne Creuzet
Associée, co-fondatrice de Prophil

“Faire vivre cette raison d'être inspirante”

Geneviève Féronne Creuzet, vous êtes une pionnière de l'ISR et spécialiste de la RSE. Le Bureau de la CNCC vous a sollicitée en 2020 pour l'aider à formaliser sa raison d'être. Que reprenez-vous de cette rencontre ?

Depuis plusieurs années, la montée en puissance des sujets de RSE et des reportings extra-financiers ont bouleversé le paysage économique. La profession de commissaire aux comptes a été interpellée par de nouvelles demandes du marché et du législateur et plus largement par les attentes croissantes sur la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. La modification de l'article 1833 du code civil, à l'occasion de la Loi Pacte, en est la parfaite illustration. En réponse à ces bouleversements, la CNCC avait clairement décidé d'accompagner une mue profonde de la profession afin de démontrer son utilité, au-delà du cadre réglementaire, et également son attractivité. Cette rencontre s'est donc inscrite dans un véritable esprit d'ouverture et de

rassemblement, avec la volonté sincère de saisir cette opportunité d'affirmer clairement la nature de la contribution de la CNCC.

N'était-il pas superflu pour une institution aux statuts solides de vouloir se doter d'une raison d'être ?

La raison d'être n'est pas réservée aux entreprises. Elle est très pertinente et structurante pour les institutions telle que la CNCC, pour redéfinir ses mandats et mieux servir ses membres. De plus, cette démarche ne doit pas se confondre avec une simple relecture de ce qui est inscrit dans les statuts, même pour une profession réglementée. Au-delà de la vision « garant de la conformité » de la profession, il s'agissait d'une occasion unique pour la Compagnie de se questionner en regardant l'avenir : en tant que structure et compte tenu des évolutions et de la complexité des enjeux, quel sens donnons-nous à notre existence et à notre action au service de l'intérêt général ? Quelles sont notre place et notre utilité,

en embrassant une vision large de l'entreprise et de ses risques, dans une volonté de s'inscrire dans la marche du monde, afin de mieux remplir nos missions ?

En quoi cette raison d'être de la CNCC est-elle singulière ?

On peut souligner en préalable que la profession de commissaire aux comptes occupe déjà une place singulière dans notre démocratie. Dans la rédaction de sa raison d'être, la CNCC a évité de tomber dans le piège d'une formule lisse, descriptive ou défensive. Il était tout d'abord impératif de rappeler les principes éthiques fondateurs d'une profession, dont les membres, tiers de confiance, participent à la sécurité économique. Cependant, cette société de confiance, à laquelle contribuent les commissaires aux comptes, ne pourra être bâtie sans regarder vers l'avenir. La CNCC affirme clairement une volonté d'innovation et d'ouverture, afin de mieux accompagner ses membres et les acteurs économiques, dans un monde complexe et incertain.

Il s'agit désormais de faire vivre cette raison d'être inspirante à travers des engagements concrets. Le meilleur est donc à faire advenir.



Isabelle Sapet
Présidente de la commission d'Éthique professionnelle

Il nous faut maîtriser les nouvelles règles pour un développement sécurisé de nos activités et trouver un juste équilibre entre le possible et l'éthique.

Crise sanitaire

Tous mobilisés pour affronter l'épidémie



Au-delà des drames humains et de l'arrêt brutal d'un grand nombre de nos activités, l'épidémie de Covid-19 est survenue dans la période très tendue des arrêts des comptes et des assemblées générales.

Les commissaires aux comptes ont été totalement mobilisés pour soutenir les entreprises dans la tempête sanitaire et économique.

L'ensemble des commissaires aux comptes a pu constater au quotidien, aux côtés de leurs confrères experts-comptables, les difficultés immenses auxquelles tous les chefs d'entreprise ont été confrontés depuis le début de la pandémie.

Dès le début de la crise, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a demandé aux représentants de l'État que soit facilitée la vie des entreprises. La CNCC a contribué activement aux discussions pour apporter de la flexibilité dans les règles de gouvernance des entreprises (allongement de trois mois des délais relatifs à l'approbation des comptes des sociétés commerciales, mesures d'assouplissement des règles de convocation et de délibération des assemblées et des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction des sociétés commerciales).

La CNCC a pu saluer les mesures d'adaptation prises par les pouvoirs publics et leur réactivité pour préserver notre tissu économique et social. Report des prêts, des charges fiscales et Urssaf, octroi de prêts garantis par l'État, amélioration du dispositif d'activité partielle, fonds de solidarité accordé aux artisans et commerçants ont été autant de dispositions positives pour soutenir notre économie et les emplois, même si leur mise en œuvre, souvent complexe, a sollicité au quotidien l'énergie des entrepreneurs et de ceux qui les accompagnent.

La profession a continué plus que jamais de remplir sa mission d'intérêt général en délivrant les attestations nécessaires pour l'obtention de financements, en étant aux côtés des chefs d'entreprise pour cerner les vulnérabilités et les contenir autant que possible (cybercriminalité notamment), en étant attentive au respect des délais de paiement, élément névralgique dans les tensions de trésorerie des entreprises.

Les commissaires aux comptes, partout en France, restent encore aujourd'hui extrêmement vigilants et pleinement mobilisés en matière de prévention des difficultés des entreprises dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Le rôle préventif d'alerte, dévolu aux commissaires aux comptes par le législateur depuis 1984, est gradué et formalisé.

Pour accompagner au plus près les commissaires aux comptes dans leurs missions d'intérêt général, la CNCC s'est mobilisée en publiant de nombreuses FAQ, notes techniques, réponses aux questions posées individuellement, mais également en mettant en place une plateforme dédiée, complétée de nombreux webinaires et d'un numéro vert.

Constitution d'une Cellule SOS Cabinets

Outre le fait qu'elle était inédite, la longue période ouverte avec la pandémie a été très compliquée à gérer pour chacun et a amené son lot de difficultés dans l'organisation des cabinets, qu'ils soient d'expertise comptable, de commissariat aux comptes ou encore mixtes.

C'est pourquoi, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ont décidé d'ouvrir dès mars 2020 un espace commun dédié aux cabinets pour qu'ils trouvent des solutions à leurs préoccupations quotidiennes et des réponses à leurs questions.

Espace interprofessionnel et véritable lieu d'échanges et de collaboration confraternelle, la cellule « SOS cabinets EC/CAC » a pu mettre à la disposition des professionnels les équipes des deux institutions pour les accompagner, les orienter et les épauler. De nombreuses demandes ont pu être traitées et des conseils apportés, notamment sur la mise en place d'outils collaboratifs ou de communication à distance... Cette plateforme regroupe en un espace unique l'ensemble des documents mis à disposition par la CNCC mais également ceux utiles des ministères, institutions (AMF, ANC, H3C...) et partenaires comme la CPME.

FAQ et notes techniques Mobilisation générale

La CNCC a publié dès mars 2020 une FAQ sur les conséquences de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 sur des aspects comptables, d'audit et juridiques. Ce document de 150 pages fait référence pour les professionnels et leurs équipes. Il a été mis à jour à plusieurs reprises en 2020 pour être constamment enrichi des nouvelles questions posées, de la réglementation évolutive et des dispositifs d'accompagnement nouveaux.

En complément de cette FAQ, de nombreuses communications ont été réalisées notamment sur les procédures d'alerte ou encore des exemples de rapport sur les comptes, de lettre d'affirmation dans le contexte du Covid-19 et d'attestation relative au chiffre d'affaires dans le cadre des prêts garantis par l'État...

De plus, de nombreuses FAQ sectorielles ont été mises à la disposition des professionnels : banques, assurances, OPC, OPCL, clubs sportifs, associations et fondations...

Numéro vert

Un dispositif de soutien et d'écoute

La CNCC, le CSO et la CAVEC ont mis en place avec le concours d'« Amarok Assistance » un dispositif téléphonique gratuit et confidentiel de soutien et d'écoute pour les commissaires aux comptes et les experts-comptables qui pouvaient rencontrer des difficultés tant professionnelles que personnelles. Le numéro vert, toujours accessible, à composer est le : 0 800 501 201. Les appels des professionnels aboutissent directement à la psychologue de ce dispositif sans passer au préalable par une plateforme téléphonique ni par un confrère de la profession.



Des webinaires en mode gestion de crise

19 000 participants aux webinaires organisés par CNCC Formation... C'est dire si l'attente des professionnels était forte. La CNCC a pris en charge les coûts de réalisation et de diffusion de très nombreux webinaires afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. De nouveaux thèmes ont permis de répondre aux problématiques d'exercice rencontrées dans le contexte pandémique : « les aspects comptables sur les comptes clos au 31 décembre 2019 » avec Jean-Charles Boucher, ou encore « la mise en œuvre de la procédure d'alerte » avec Jean-François Laffont. De la même manière, les aspects juridiques ou d'audit et leurs conséquences ont été proposés par Patrice Dang et Muriel Fajertag, tout comme le thème « confinement, numérique et cybervigilance » avec Nathalie Malicet.

Le regard du CAC sur



Entre avril et mai 2020, en plein cœur du premier confinement, une quinzaine de commissaires aux comptes, membres du Bureau national et Présidents des Compagnies régionales, a pris la parole à travers de courtes vidéos intitulées « Le regard du CAC sur ».

Spontanées, elles avaient vocation à répondre aux préoccupations et aux questions soulevées par la crise de la Covid-19. Elles marquaient aussi l'engagement de la profession aux côtés des entreprises, tout comme des structures des secteurs associatif, syndical et public pour les soutenir dans la tempête sanitaire et économique déclenchée par l'épidémie.



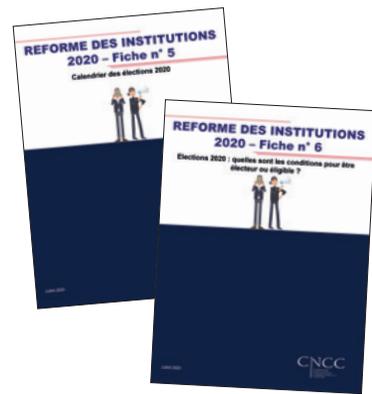
Philippe Vincent
Vice-président de la CNCC depuis novembre 2020

Dans cette crise qui dure, la profession est totalement consciente de sa mission de créateur de confiance, condition sine qua non d'une reprise rapide et durable de notre système économique.

Réforme

Une réforme institutionnelle renforçant le lien entre les professionnels et leurs élus

Une nouvelle mandature s'est ouverte en novembre dernier pour une durée de quatre ans, tant pour la Compagnie nationale que pour les 17 Compagnies régionales, sur fond de réforme institutionnelle et territoriale importante.

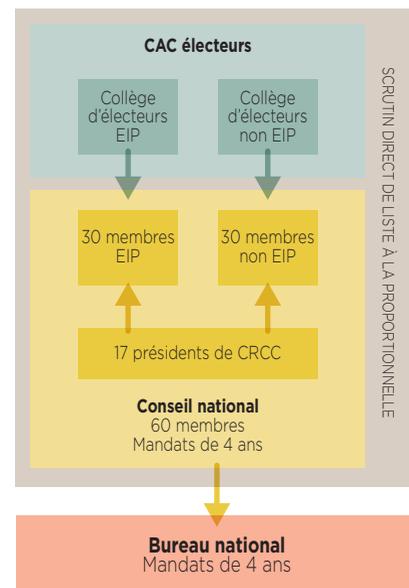


Le décret du 2 juin 2020 a modifié la composition du Conseil national qui est désormais composé de 60 membres dont les 17 présidents de compagnies régionales (CRCC) et des candidats élus directement par les professionnels. La taille du Conseil national a été réduite de 28 %, ce qui devrait être gage d'agilité et d'efficacité accrues. Le Conseil national et son Bureau sont maintenant composés paritairément de commissaires aux comptes EIP et de commissaires aux comptes non EIP.

Par ailleurs, les modes de scrutin pour ces élections, régionale et nationale, ont également été radicalement différents puisque l'on est passé de scrutins uninominaux majoritaires à deux tours (indirect pour l'élection du Conseil national) à des scrutins directs de liste à un tour et à la proportionnelle, créant ainsi un lien encore plus fort entre les professionnels et leurs élus, régionaux et nationaux.

Enfin, la durée des mandats des membres des bureaux des CRCC et de la Compagnie nationale est passée à 4 ans au lieu de 2 antérieurement.

La CNCC s'est mobilisée pour mettre en œuvre ces profondes modifications et sensibiliser les professionnels à ces nombreuses évolutions. Le règlement intérieur de la CNCC a été révisé dans des délais très serrés compte tenu de la date de publication du décret et de la fin, au 31 octobre 2020, des mandats en cours. Un communiqué ainsi que des fiches de décryptage



présentant de manière didactique l'élection et la composition de chacune des nouvelles instances, le calendrier des élections, et les conditions pour être électeur ou éligible, ont été diffusés à l'ensemble de la profession. En complément, un Kit Elections a été mis à la disposition des CRCC. Ainsi fin septembre 2020, les commissaires aux comptes ont élu par voie électronique leurs nouveaux Conseils régionaux et le nouveau Conseil national.

Les membres du Bureau, de gauche à droite :
Isabelle Sapet,
Florent Burtin,
Philippe Vincent,
Vice-Président,
Yannick Ollivier, Président,
André-Paul Bahuon,
Anne-Christine Frère,
Trésorière,
Jean-Paul Thill,
Nathalie Malicet.



Le Bureau, organe exécutif de la gouvernance de la CNCC

Le Bureau de la CNCC est constitué de huit membres élus au sein du Conseil national, dont au moins deux présidents de CRCC et dont quatre membres doivent exercer un mandat de commissaire aux comptes auprès d'entités d'intérêt public. Le rôle du Bureau, par délégation du Conseil national, est de coordonner l'action des Conseils régionaux, notamment sur la défense des intérêts moraux et matériels de la profession. Il examine les suggestions des Conseils régionaux en leur donnant la suite nécessaire. Il prévient et concilie les différends d'ordre professionnel entre Conseils régionaux ou entre commissaires aux comptes n'appartenant pas à la même CRCC.



Premier Conseil national de la nouvelle mandature réuni le 29 octobre 2020

60 Membres élus pour porter les intérêts de la profession

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes est administrée par le Conseil national, assemblée représentative de la profession et lieu privilégié d'échanges, de débats et de réflexions entre confrères. Organe décisionnaire, il est, depuis novembre dernier, composé de 60 membres élus à travers deux collèges, EIP et non EIP et intégrant les

17 Présidents de CRCC. Avec le Bureau, le Conseil national assure une mission de soutien et de promotion des intérêts de la profession. Le Conseil national examine, sur demande du Bureau, toute question relative au bon exercice de la profession de commissaire aux comptes. Il délibère également sur les projets de normes d'exercice professionnel.



Anne-Christine Frère
Présidente CRCC Est
Présidente du Groupe de travail
Accompagnement des CRCC

La réforme institutionnelle de la profession est profonde et précise, notamment les rôles respectifs des Conseils régionaux et du Conseil national ainsi que leur bonne articulation.

Soutien et promotion des Commissaires aux comptes

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) est l'instance représentative de la profession en France. Elle agit auprès des professionnels, des pouvoirs publics, des régulateurs et anime l'ensemble du réseau régional. Établissement d'utilité publique, la CNCC est dotée de la personnalité morale et instituée auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice. L'article L.821-6 du code de commerce précise que la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes « concourt au bon exercice de la profession, à sa surveillance ainsi qu'à la défense de l'honneur et de l'indépendance de ses membres. »

L'année foisonnante des 17 Compagnies régionales

La crise sanitaire a bouleversé en profondeur nos schémas de pensées et d'organisation, amenant chaque profession à relever le challenge de l'agilité et de l'inventivité. Les professionnels de l'audit ont su s'adapter pour accompagner au plus près leurs clients. Dans le même temps, la réforme institutionnelle et territoriale de la représentation des commissaires aux comptes a été conduite. Ce sont désormais 17 Compagnies régionales qui accompagnent localement la profession, en relais de la Compagnie nationale. L'actualité a ainsi été particulièrement riche et diverse. Tour d'horizon en images...

CRCC BASSE-TERRE



Rencontre des élus de Basse-Terre le 30 janvier avec trois parlementaires guadeloupéens à l'occasion d'une journée d'échanges : la sénatrice Victoire Jasmin et les députés Olivier Serva et Max Mathiasin.

CRCC BESANÇON-DIJON



La CRCC de Besançon-Dijon est partenaire du Business challenge, un tournoi régional de simulation d'entreprise dont la finale s'est déroulée le 28 janvier pour 115 lycéens venus de 23 établissements de Bourgogne-Franche-Comté.

CRCC DAUPHINÉ-SAVOIE



Convention régionale à distance le 10 novembre à la place de la traditionnelle Université d'été. Au menu : ateliers techniques et conférences, en présence notamment de la députée Cendra Motin, d'un chef d'entreprise, d'un avocat et d'un banquier.

CRCC EST



Avec la réforme territoriale, effective en milieu d'année, les CRCC de Nancy, Metz et Reims tiennent le 18 septembre leur première assemblée générale commune sous le signe de l'unité.

CRCC AIX-BASTIA



Les élus d'Aix-Bastia se retrouvent les 7 et 8 octobre, le temps d'un Conseil Régional et d'une Assemblée Générale, dans un lieu hors du commun dévolu à l'innovation et au partage : « TheCamp » à Aix-en-Provence.

CRCC COLMAR



Le Conseil régional de la CRCC de Colmar organisé à distance le 16 décembre est emblématique de l'investissement des élus au service de la profession et témoigne de sa capacité à s'adapter à toutes les situations.

CRCC FORT DE FRANCE



L'assemblée générale de la CRCC de Fort de France se tient le 23 octobre en présence de Jean Bouquot. L'économiste Pierre Sabatier présente les conclusions de son étude intitulée « mieux comprendre le tissu productif des territoires ultramarins ».

CRCC GRANDE-AQUITAINE



Les professionnels du droit et du chiffre de la Grande Aquitaine se mobilisent pour une course virtuelle du 28 novembre au 8 décembre dont les droits d'inscription sont reversés à la Chaîne de l'Espoir. La remise des Prix a notamment réuni le Bâtonnier du Barreau de Bordeaux, la responsable de La Chaîne de l'Espoir de l'antenne locale et le vice-président et trésorier de la CRCC, Stephan Kontowicz.

CRCC MONTPELLIER-NÎMES



L'assemblée générale actant le rapprochement des CRCC de Montpellier et de Nîmes se tient le 18 septembre au Palais des Congrès de la Grande Motte, sous le signe de l'échange et de la confraternité.

CRCC PARIS



Clap de fin de la conférence « L'Odyssée de la data » organisée par Le Lab50 aux universités d'été de la profession comptable francilienne le 1^{er} septembre, en présence d'experts et praticiens de la donnée et de la transformation digitale.

CRCC VERSAILLES ET CENTRE



Nouveau format 100 % virtuel pour la « Rencontre pédagogique » le 26 novembre. Cette manifestation phare consacrée à la présentation des métiers du chiffre a permis aux professionnels et professeurs d'échanger avec 600 lycéens et étudiants en BTS.

CRCC HAUTS-DE-FRANCE



La CRCC de Douai signe le 6 mars avec le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables et le Tribunal de Commerce une charte sur la prévention des difficultés des entreprises. Depuis, cette charte est déployée sur le nouveau territoire des Hauts de France.

CRCC NORMANDIE



Une équipe mixte d'étudiants commissaires aux comptes participe avec enthousiasme au triathlon de Caen le 13 septembre. La CRCC soutient également le Caen Basket Calvados pour promouvoir les valeurs de l'entraide.

CRCC SAINT-DENIS DE LA RÉUNION



C'est le 2 novembre 2020 que le nouveau conseil régional de la CRCC de la Réunion - Mayotte prend ses fonctions en marge de son Assemblée générale et de celle du CROEC au Lux à Saint-Gilles Les Bains. Une équipe déjà unie !

CRCC LYON-RIOM



Les élus créent un rendez-vous avec les auditeurs de la radio RCF. Ils partagent leurs recommandations à travers des chroniques de 8 minutes diffusées 2 fois par mois et intitulées « le point de vue du commissaire aux comptes ».

CRCC OUEST-ATLANTIQUE



L'hippodrome de la Baule accueille le 11 septembre l'assemblée générale constitutive de la nouvelle CRCC d'Ouest-Atlantique regroupant les anciennes CRCC d'Angers, Poitiers et Rennes.

CRCC TOULOUSE



Conférence le 8 janvier sur « les conséquences de la loi Pacte pour les avocats et les experts-comptables dans le cadre de la nomination des commissaires aux comptes » mettant en évidence la complémentarité de ces professions et leur capacité d'adaptation.

Communication

Les commissaires aux comptes, « bâtisseurs d'une société de confiance »



Radio, presse écrite, nationale, régionale et spécialisée, réseaux sociaux... Entre fin juin et décembre 2020, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a engagé une ambitieuse campagne de communication, sur le thème, « l'avenir en confiance ».

Les commissaires aux comptes savent s'adapter à chaque entité pour apporter qualité et valeur ajoutée à leurs missions. Ils agissent avec compétence et dynamisme, dans le respect des valeurs éthiques de leur client pour garantir la transparence de la communication, comprendre et alerter sur les vulnérabilités susceptibles de menacer la poursuite de l'activité ou l'atteinte des objectifs, mais aussi confirmer l'approche et la communication des entités vis-à-vis des enjeux RSE. Toutefois, ces valeurs et compétences qui caractérisent le commissariat aux comptes sont souvent méconnues.

Au travers d'une série de huit portraits de dirigeants d'entreprise, d'association ou du secteur public, la CNCC, avec le concours de l'Agence B-Side, a souhaité casser les codes de la communication, souvent perçus

comme assez austères, des professionnels du chiffre et du droit. Cette prise de parole démontre l'ancrage "dans la vraie vie" des commissaires aux comptes, et leur capacité à aborder les enjeux de leurs clients. Les attentes de Mathilde, Karim, Jacques, Valérie... sont exprimés en lien avec l'intervention des commissaires aux comptes, notamment en matière de cybersécurité, de clarification des perspectives d'une entreprise face à une crise mais aussi de garantie de confiance vis-à-vis de ses partenaires et de l'engagement sociétal. Autant de sujets sur lesquels leur commissaire aux comptes leur apporte la sécurité attendue, afin de leur permettre de vivre leur vie, y compris personnelle, en toute sérénité.

À redécouvrir : lavenirenconfiance.fr



“Un rôle central de garant de la confiance, de la sécurité et de la transparence”

Quels étaient les objectifs de la campagne « l'avenir en confiance » ?

Le lancement de cette campagne visait en premier lieu à lutter contre certaines idées reçues véhiculées, notamment, autour de l'adoption de la loi Pacte en mai 2019. Nous nous sommes rendus compte que l'image des commissaires aux comptes ne correspondait pas forcément à celle que nous aurions souhaité avoir et surtout que la profession peinait à rendre palpable cette idée de confiance, au cœur de notre métier et la valeur ajoutée apportée à nos clients. Nous avons donc choisi de prendre la parole de manière chaleureuse, moderne, dynamique et un brin audacieuse, afin de rappeler le rôle du commissaire aux comptes, basé essentiellement sur la confiance vis-à-vis des tiers. Nous avons donc fait le choix de valoriser les principaux éléments qui permettent de présenter le commissaire aux comptes. Il s'agit de permettre à nos clients de mieux comprendre ce que nous faisons, y compris en matière de cybersécurité, de certification d'une situation financière ou encore de valorisation des données extra-financières...



Cette campagne de communication a installé une nouvelle signature « Bâtisseurs d'une société de confiance ». Pourquoi ce choix ?

La profession de commissaire aux comptes est une profession de droit au cœur de l'économie. Depuis plusieurs années, et encore plus aujourd'hui, la profession est invitée à se réinventer, notamment en élargissant son champ de compétences et de missions. Toutefois, les valeurs de la profession restent immuables et profondément ancrées dans leurs missions d'intérêt général. Au cœur de la crise sanitaire, avec ses conséquences sociales, économiques, financières, la profession devait et doit continuer à affirmer son rôle central de garant de la confiance, de la sécurité et de la transparence. Ainsi, à travers cette signature, la mission d'intérêt général est réaffirmée, de manière dynamique et contributive. Nous sommes avant tout une caution morale des entreprises !

Quelles sont vos prochaines priorités pour valoriser la profession auprès des parties prenantes ?

Cette campagne et la signature qui s'y attache ont vraiment été pensées pour promouvoir les professionnels auprès de la sphère économique. Elle a vocation à s'inscrire dans la durée. Nous travaillons déjà activement à la nourrir en imaginant de nouveaux formats que les professionnels pourront bientôt découvrir. En 2020, nous avons volontairement choisi des profils « imaginaires » car il était capital pour nous de représenter des profils et des histoires très diverses, reflétant tous les champs et secteurs d'intervention des commissaires aux comptes, et surtout de les représenter au travers de portraits intimes, et de faits inattendus, avec la volonté de créer un décalage et cet effet de surprise. Notre priorité aujourd'hui, c'est de laisser nos clients parler de nous. Nous prévoyons d'accorder une grande place à leurs témoignages, car ce sont eux les mieux placés pour parler de la valeur ajoutée du commissaire aux comptes.

Focus

“Une perte de cohésion territoriale préjudiciable pour la cohésion sociale”



Pierre Sabatier, fondateur de PrimeView et économiste reconnu pour ses analyses prospectives basées sur le potentiel démographique, a présenté en septembre 2020 une analyse comparative inédite des départements métropolitains et des territoires ultramarins.



Cette étude d'envergure, réalisée en partenariat avec la CNCC, propose pour la première fois un outil d'évaluation socio-économique précieux pour mieux comprendre l'économie de nos territoires en général, ultramarins en particulier.

En effet, 7 des 11 territoires ultramarins ont été étudiés plus spécifiquement : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et la Réunion. Interview.

Votre analyse vous conduit à « découper » la France en cinq groupes de départements homogènes. Quels sont-ils et comment êtes-vous parvenu à cette radiographie ?

D'abord, sans surprise ni comparaison, nous avons Paris et une partie de sa couronne. Dans leur sillage, 19 départements, tous métropolitains, sont considérés comme « attractifs ». Ces territoires ne représentent que 16 % de la superficie française. Toutefois, bénéficiant de grandes métropoles, ils peuvent être considérés comme les grands gagnants des 10 dernières années. Ils ont capté plus de 70 % de la hausse de la population française durant cette période et comptabilisent désormais la moitié de la population du pays (33,8 millions de personnes).

Nous avons ensuite identifié une troisième catégorie à travers 46 territoires « intermédiaires », dont la Réunion, la Nouvelle Calédonie et la Polynésie française. Ils semblent assez peu pâtir de la dynamique de concentration de l'activité, tout en connaissant des situations contrastées.

Quant au 4^e groupe, c'est celui des 30 « déclinants », dont la Martinique et la Guadeloupe. À dominante rurale et peu peuplés, ils accusent généralement un certain retard de développement économique et se caractérisent souvent par une baisse de leur population.

Enfin, nous avons identifié les « émergents » avec la Guyane et Mayotte. Ils sont trop hétérogènes pour être comparés avec d'autres départements.

Cette catégorisation est inédite mais autorise une réelle évaluation sur le plan socio-économique.

Quels grands enseignements tirez-vous de cette comparaison des territoires ?

Le premier enseignement que nous tirons de l'étude de nos territoires est l'erreur qui est faite par nos gouvernants de comparer un territoire à des moyennes nationales qui ne prennent pas en compte les très grandes disparités territoriales plutôt qu'à des groupes de départements homogènes. Cette erreur d'angle d'analyse ne permet pas de déployer des politiques publiques adaptées aux problématiques de la grande majorité de nos territoires.

L'économie informelle est très présente dans les territoires ultramarins, ce qui fausse l'analyse des chiffres officiels.

80 % des départements français ont perdu de leur richesse, de leur dynamisme et de leur attractivité au profit de 20 % des territoires.

Le deuxième enseignement marquant est le creusement cette dernière décennie des inégalités et des fractures territoriales par la concentration de l'activité économique - en particulier des emplois qualifiés - et des flux de population au sein des grandes métropoles. 80 % des départements ont perdu de leur richesse, de leur dynamisme et de leur attractivité au profit de 20 % des territoires. Cette perte de cohésion territoriale, ce sentiment d'abandon, est très préjudiciable pour la cohésion sociale comme l'illustre le mouvement des gilets jaunes.

Concernant les territoires ultramarins, vous vous situez résolument à l'envers d'idées communément admises. Quelles sont vos principaux constats ?

D'une manière générale, les différences des Outre-mer français avec la Métropole reposent moins sur leurs fondamentaux géographiques et socio-démographiques que sur leurs tissus productifs qui sont plus fragiles et plus vulnérables.

L'isolement géographique n'est pas propre aux territoires ultramarins, il est partagé par bon nombre de leurs comparables intermédiaires et déclinants (temps de trajet pour rejoindre Paris). Si leur surface terrestre est limitée (Guyane mise à part), leur superficie maritime est immense et la taille de leur population leur offre un potentiel de producteurs/consommateurs relativement important par rapport à leur groupe de comparables. Si l'on constate bien un flux migratoire défavorable aux territoires ultramarins pour les diplômés de l'enseignement

supérieur, l'ampleur du phénomène est en réalité bien moins importante que dans les groupes de départements métropolitains comparables

Si les prix sont plus élevés qu'en Métropole de 10 % en moyenne, l'inflation y est relativement similaire.

L'économie informelle est très présente dans les territoires ultramarins, ce qui fausse l'analyse des chiffres officiels. Elle représenterait selon nos estimations entre 23 % et 26,5 % du nombre d'emplois en Guadeloupe, entre 19 % et 20 % en Martinique et entre 12,5 % et 16,5 % à La Réunion.

Qu'a révélé l'analyse, pour la première fois, des données issues des rapports d'activité des commissaires aux comptes depuis 2016 ?

En préalable, il est important de mentionner que le tissu entrepreneurial des ultramarins est très atypique : le nombre d'entreprises de 0 salarié est extrêmement élevé en comparaison des catégories départementales.

Les comptes des entreprises ultramarines présentent structurellement plus d'anomalies (inexactitudes et irrégularités, alertes, révélations au Procureur de la République et certifications avec réserves ou impossibilités de certifier) qu'en France métropolitaine et que dans les groupes de départements comparables. Attention, les nouveaux seuils d'audit risquent de sortir de l'obligation d'audit des entreprises avec une probabilité d'alerte plus élevée.

La couverture d'audit est inférieure dans les territoires ultramarins, puisque seulement 2 % des entreprises de ces territoires ont été auditées lors des campagnes d'audits de 2016 à 2019.

A l'aune de cette analyse novatrice du tissu productif, nous mesurons combien la crise sanitaire impacte cruellement des territoires ultramarins tant sur le plan social qu'économique. Quelles seraient vos recommandations pour construire des politiques publiques de relance ?

À l'heure de la définition du plan de relance post crise de la Covid-19, il est essentiel que des actions structurantes soient mises en œuvre par les pouvoirs publics dans les territoires ultramarins en tenant compte de leurs spécificités. Leurs atouts géographiques sont une force pour reconstruire un modèle économique plus « vert » et soutenable (vent, mer, soleil, biodiversité, régionalisation des échanges, etc). Autre secteur à fort potentiel : la silver économie et la santé, en raison du vieillissement des populations, notamment aux Antilles. Il faut leur donner une véritable chance de s'émanciper. Pour cela, il faut y favoriser l'emploi de personnes qualifiées locales et de Métropole, avec un pouvoir d'achat élevé, qui consommeront des services réalisés principalement par des jeunes non qualifiés. À court terme, par des politiques fiscales et d'infrastructures attractives et à plus long terme en investissant dans l'enseignement scolaire et la formation supérieure par l'implantation de grandes écoles (ingénieurs, commerces, Sciences po, etc). Une surveillance des entreprises est plus nécessaire qu'ailleurs. Les commissaires aux comptes ont un rôle primordial à jouer comme acteur de la confiance, sans laquelle aucun projet de société n'est possible.

Pour aller plus loin
www.primeview.fr/publications

Déménagement

« LE JOUR »

un nouveau siège pour abriter une institution renouvelée

Depuis janvier 2020, les commissaires aux comptes ont une nouvelle maison commune. La CNCC a quitté ses bureaux de l'avenue de Messine dans le 8^e arrondissement de Paris qu'elle occupait depuis 2006 pour rejoindre le sud du 14^e arrondissement.

**La nouvelle adresse :
Immeuble « Le Jour »
200-216 rue Raymond Losserand
CS 70044 - 75680 Paris Cedex 14**

Le déménagement dans des locaux partagés avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables constituait une démarche fondatrice et emblématique de la volonté de rapprocher les deux institutions pour renforcer les liens et les collaborations. Dans de nombreuses régions, nos CRCC et CROEC avaient déjà initié ce mouvement en partageant leurs locaux.

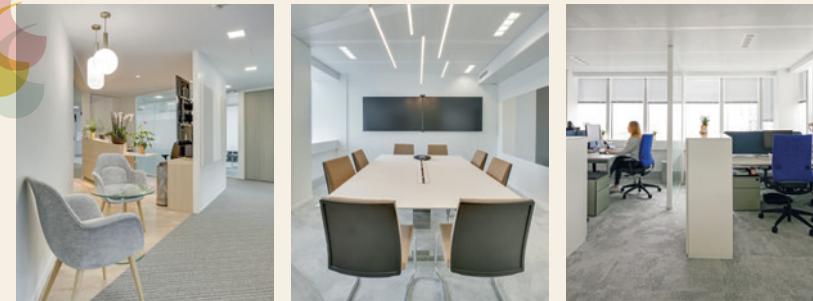
Ce nouveau siège de l'institution n'est pas sans produire des économies substantielles, ce qui est profitable tant en termes d'efficacité budgétaire que d'image.

Cette décision correspondait également à un besoin de la CNCC de se repositionner dans des locaux plus fonctionnels.

Désormais située au 10^e des 13 étages de l'immeuble « Le Jour », classé HQE, la CNCC bénéficie de bureaux, open-space et salles de



réunion pleinement adaptés à ses exigences, y compris de formation professionnelle et de communication à distance. Un auditorium de 90 places vient compléter les atouts de ce nouvel emplacement, situé seulement à quelques dizaines de mètres des stations de métro (ligne 13) et de tramway (ligne 3a) de la Porte de Vanves.



Au plus près des

professionnels



Philippe Vincent
Vice-Président
de la CNCC

*Les nouveaux locaux de la Compagnie sont modernes, lumineux et fonctionnels. Ils sont ouverts à la profession et **symbolisent à eux seuls la transparence que nous incarnons.***

Formation initiale

Une formation exigeante pour des professionnels accomplis

Les voies d'accès au commissariat aux comptes ont été réformées en 2013 avec un relèvement du niveau nécessaire à l'entrée en stage ainsi que la création d'un examen préparatoire permettant à des profils venant d'horizons différents de débiter ce cursus riche et passionnant.



Il est plus que jamais essentiel de réfléchir aux changements devant être menés pour répondre aux évolutions de la profession et en anticiper les besoins futurs en termes de compétences et d'effectif. La formation initiale est donc un axe stratégique pour définir quel sera, demain, le visage de notre profession.

C'est la raison pour laquelle la commission Formation initiale est le porte-drapeau de l'Institution pour soutenir l'attractivité des examens des commissaires aux comptes, augmenter les flux de candidats, revoir les examens et les rendre accessibles et en phase avec les textes européens. De même, il est primordial de veiller à ce que la certification métier soit en phase avec le contexte international.

De même, la commission « Contrôle national du stage » est responsable de la coordination des contrôleurs régionaux du stage, de la définition du contenu des journées de stage, du recrutement des animateurs des journées du stage, de l'accompagnement des CRCC dans la gestion du stage et de l'organisation des épreuves du Certificat préparatoire et d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes. Ainsi, elle veille à rendre le stage attractif et tourné vers la réussite au certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes. C'est une nécessité pour le bien collectif.

Olivier Boucherie
Contrôleur national du stage

Une profession au service de l'intérêt général attire les jeunes, car elle a un sens.

Les formations de préparation aux examens proposées par la CNCC

La CNCC permet aux futurs candidats de se préparer aux épreuves du certificat préparatoire et d'aptitude aux fonctions de Commissaire aux comptes. Pour chaque examen, des formules adaptées sont proposées :

- CPCAC : 4 jours de préparation aux épreuves écrites et 2 jours de préparation aux épreuves orales.
- CAFCAC : 2 formules sont proposées avec une formation « longue » de 16 jours et une préparation intensive de 8 jours. Il est possible de compléter ces parcours avec 2 jours de préparation pour les épreuves orales.



Etienne Latreille
Président de la commission « Formation initiale »

Il est essentiel de fédérer les meilleures compétences à la fois des professionnels et des représentants de l'enseignement supérieur et universitaire.

3 questions à Christiane Föll
Maître de conférences Paris I Panthéon-Sorbonne
Responsable du Master CCA de Paris I

“Reconnaître la valeur de ces diplômés très recherchés”

Vous présidez l'association France Master CCA. Quels sont vos liens avec la CNCC ?

Les masters Comptabilité - Contrôle - Audit représentent la formation universitaire de référence en matière d'accès aux métiers de la comptabilité et de l'audit. Ils sont regroupés au sein de l'association France Master CCA. La CNCC et France Master CCA ont signé une convention de partenariat. Ces efforts communs visent à valoriser la formation aux métiers de commissaire aux comptes. Les responsables des masters sont conviés aux Assises et événements majeurs organisés par la profession. La CNCC prend part aux manifestations de l'association.

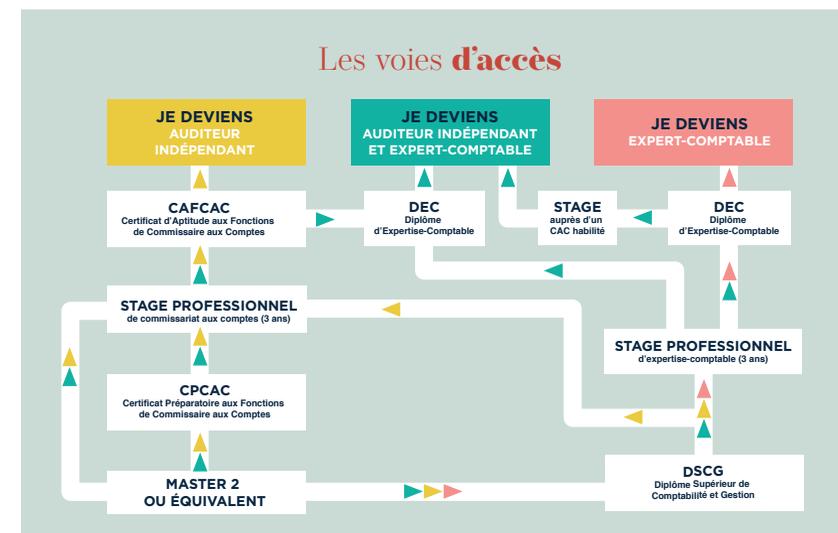
Que vous apportent-ils ?

La volonté de France Master CCA et de la CNCC est d'organiser et de mettre en œuvre une formation de grande qualité au bénéfice des étudiants et de la profession. La CNCC contribue à valoriser le Master CCA en tant que

formation d'excellence aux métiers du chiffre, à promouvoir l'excellence universitaire de ses profils et à faciliter leur insertion professionnelle. La CNCC et les CRCC sont parties prenantes à la formation et intégrées notamment dans la vie pédagogique afin d'assurer l'évolution des formations en adéquation avec les besoins. La CNCC parraine le workshop annuel organisé par France Master CCA qui renforce la dynamique de recherche en audit.

Que peut faire la profession pour développer la filière CCA ?

Les masters constituent une formation d'excellence alliant les avantages d'un niveau professionnel hautement qualifié et les atouts d'une formation universitaire développant les qualités d'analyse, d'adaptation, de synthèse, de réflexion de manière transversale, tout en intégrant les contraintes juridiques, fiscales, sociales, financières... Cette capacité d'adaptabilité est primordiale dans une profession en pleine évolution.



Témoignage



Sophie Lépine
Responsable du Master 2 Audit Financier de l'IAE Lyon

“Être garant de l'adéquation formation/marché du travail”

« En 2016, l'IAE Lyon de l'Université Jean Moulin a créé un master 2 Audit Financier, unique en France. Dès sa 1^{ère} année, le master est entré directement en 3^e place du classement Eduniversal « Conseil et Audit », en grande partie grâce au partenariat avec la CNCC et la CRCC Lyon-Riom.

En 2018, l'alternance proposée a rencontré un grand succès, en raison d'un calendrier de cours / cabinet totalement adapté à une saison d'audit. Là encore, l'appui de la profession a été un facteur décisif tant pour convaincre les professionnels que pour procéder à un sondage du calendrier d'alternance.

Les intervenants sont issus des milieux académiques et professionnels pour satisfaire le double objectif d'un Master 2 universitaire professionnalisant. Ainsi, 100% des étudiants trouvent un emploi au plus tard à un mois de la fin de l'année d'université, ce qui révèle le bon niveau d'adéquation de cette formation au marché du travail national et luxembourgeois.

Une proposition de mise à jour du programme du Master est en cours, en vue d'inclure une formation professionnelle au CPCAC, qui donnerait une belle source d'échanges entre les professionnels et les étudiants.

Avoir la chance d'être en partenariat avec la CNCC et la CRCC de Lyon-Riom est un facteur indéniablement enrichissant de manière réciproque : la profession est au cœur des attentes et évolutions des futurs professionnels qui, à leur tour, sont au centre des professionnels recruteurs. »

Formation initiale

Témoignage

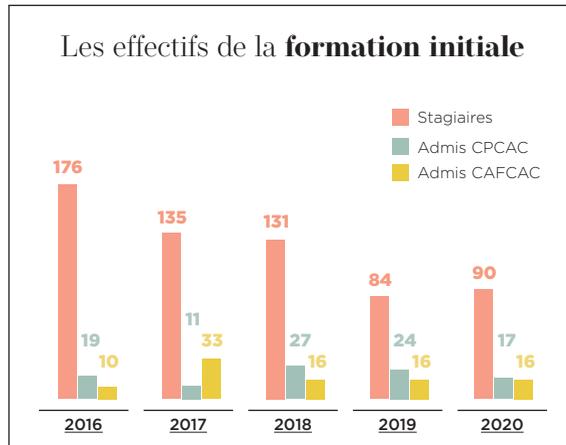
Yvonne Muller-Lagarde
Co-Directrice du Master 2 Droit pénal économique et de la conformité.
Membre du Conseil académique de l'Université Paris Nanterre



“L'essentiel apport des universitaires”

« Les universitaires sont étroitement associés à la formation initiale de la CNCC. Pour l'épreuve de Droit et Vie des affaires, la présence d'universitaires ajoute à la nécessaire expérience apportée par les praticiens, une approche plus académique qui permet d'insister sur la méthodologie - essentielle pour cette épreuve - tout en préparant les candidats aux sujets d'examen au travers de mini-cas pratiques. L'apport des universitaires est, pour l'épreuve de droit, d'autant plus important que les sujets sont rédigés par les universitaires (membres du jury) et corrigés par eux.

Après avoir été membre du jury du CAFCAC (ayant à ce titre participé à l'épreuve du grand oral), j'ai la chance aujourd'hui d'être formatrice en droit pour les préparations longues et intensives du CAFCAC. Je suis également membre de la commission Formation initiale qui réfléchit aux évolutions possibles tant de la formation que de l'examen. La confiance ainsi accordée par la CNCC me permet de mieux connaître les enjeux de la formation et, je l'espère, d'y participer de manière efficace. »



Promotion

Promouvoir l'attractivité du métier d'auditeur indépendant

À la frontière des métiers du droit et du chiffre, le métier d'auditeur indépendant reste probablement assez méconnu. Une campagne de promotion, principalement à destination des lycéens et des étudiants, a été engagée à l'automne 2020 et se poursuit aujourd'hui.

La dernière campagne de communication de la CNCC à destination des jeunes datait de plus de cinq ans. Il était nécessaire de valoriser à nouveau la profession auprès de la cible des 17-24 ans. Objectif : donner l'image d'une profession dynamique et attractive auprès des jeunes pré et post bac en reprenant les 5 valeurs de la profession.

La campagne qualifiée de « disruptive » est exclusivement digitale avec un site web dédié et une diffusion très large de vidéos-selfies sur les réseaux sociaux fétiches des jeunes : Instagram, Snapchat et Tiktok. Reprenant les codes de sites largement utilisés par les jeunes, la CNCC invite les étudiants à tester leur compatibilité avec le métier d'auditeur indépendant, dans un style résolument « punchy », décalé et coloré. Trois fictions virales ont également été largement relayées sur Facebook et YouTube.

Sur le site dédié, une foire aux questions permet de casser certaines idées reçues tant sur le métier d'auditeur que sur ses voies d'accès. À titre d'exemple, il faut savoir que la moyenne d'âge des salariés des cabinets de commissariat aux comptes est de moins de 35 ans.

Autant de démarches initiées avec le concours de l'Agence MadameMonsieur qui, espérons-le, permettent de faire la démonstration que le métier d'auditeur indépendant ouvre des passerelles prometteuses vers une belle carrière ou vers d'autres professions comme les directions financières, l'audit interne ou encore le contrôle de gestion.

Concours CAC & Match
Vis ma vie de CAC

« L'audit légal selon vous ? » Voici la question posée dans le cadre de la seconde édition du concours inter-école CAC & Match. L'objectif de ce concours lancé par les CRCC volontaires est de dynamiser l'image du commissariat aux comptes. Les étudiants doivent réaliser une vidéo d'1 minute 30 maximum avec des mots obligatoires à placer.

Tous les étudiants peuvent participer à ce concours qui a débuté à l'automne 2019. La cible privilégiée porte cependant sur des étudiants en licence et master en gestion, comptabilité, économie, finance, ingénierie financière...

Chaque école participante détermine par un vote interne sa meilleure vidéo qui est ensuite postée sur Facebook. La finale, reportée d'un an compte tenu du contexte de crise sanitaire, déterminera le prix du public et le prix du jury. Les résultats seront ainsi proclamés lors des prochaines Assises en décembre 2021. À la clé : des packs Viva Technology, des téléphones et des tablettes.

3 questions à Alice Pezard
Présidente du jury des examens d'accès à la profession

“À la recherche de candidats polyvalents et solides”

Vous présidez le jury des examens d'accès à la profession de commissaire aux comptes en qualité de magistrat de l'ordre judiciaire. Quel en est le rôle ?

La composition de ce jury est déterminée par l'article A.822-8 du Code de commerce. Notre objectif est d'évaluer si les candidats présentent les qualités nécessaires pour pouvoir débiter un stage professionnel de commissariat aux comptes (certificat préparatoire aux fonctions de CAC) ou pour devenir commissaire aux comptes (certificat d'aptitude aux fonctions de CAC).

Quelles sont vos attentes vis-à-vis des candidats ?

Au niveau du certificat préparatoire, nous cherchons à nous assurer que les candidats ont acquis les bases nécessaires au commencement du stage professionnel. Étant donné la diversité et l'hétérogénéité des profils, nous recherchons des candidats polyvalents capables de se poser les bonnes questions.

Quant au CAFCAC, les candidats possèdent déjà une solide expérience en cabinet, certains ayant déjà plus de 15 ans d'ancienneté. Le programme de l'examen est extrêmement dense et l'investissement à fournir est colossal. Les candidats doivent donc être en mesure de mobiliser l'ensemble de leur savoir-faire pour répondre à des problématiques techniques concrètes et complexes. Au-delà de la réponse,

la construction et la structure du raisonnement sont des éléments fondamentaux à la réussite de cet examen.

Comment voyez-vous l'évolution de la profession ?

Le métier de commissaire aux comptes est en évolution permanente et nous le constatons depuis quelques années avec les différentes réformes que la profession a connues. Les missions également évoluent. Le profil du commissaire aux comptes doit donc aussi évoluer et nous le constatons déjà par le profil des candidats se présentant aussi bien au CPCAC qu'au CAFCAC. Leurs expériences sont de plus en plus diversifiées et leurs compétences aussi. La maîtrise des SI, des datas, de notions extra-financières sont autant d'éléments qui sont de plus en plus présents dans leurs parcours.

100% compatible POUR DEVENIR AUDITEUR INDÉPENDANT

Indépendance, compétence, confiance, écoute, engagement... Êtes-vous 100% compatible avec le métier d'auditeur indépendant ?

DÉMARRER LE QUIZ

2 millions c'est le nombre de vues de la campagne de promotion sur les réseaux sociaux

À redécouvrir sur www.devenirauditeur.fr



Kristell Dicharry
Présidente de la commission Jeunes & Attractivité professionnelle

L'enjeu de notre institution est de **redorer l'image de l'auditeur indépendant auprès des jeunes**. À charge pour nous de faire savoir que l'audit est une voie épanouissante pour les générations futures !

Formation professionnelle

la formation naturellement CAC

Avec 80 formations en catalogue dont 17 nouvelles en 2020, CNCC Formation affichait début 2020 une volonté farouche d'être aux côtés des professionnels et à l'écoute de leurs attentes, en appui des CRCC et des IRF. Tous les sujets attendus étaient couverts : actualité, comportementaux, normatifs, systèmes d'information et numérique, sectoriels...



Face à la crise sanitaire, CNCC Formation a révolutionné en quelques semaines son offre et ses moyens techniques et technologiques. Un formidable mouvement a permis la formation en distanciel. Et ce fut un plébiscite. Ce sont en effet plus de 19 000 participants aux webinaires proposés qui ont été enregistrés en 2020 et plus de 6 000 en e-learning, dont plus de 80 % des coûts d'inscription ont été pris en charge par la CNCC.

Les formateurs se sont adaptés remarquablement à ces nouveaux modes d'animation en classe virtuelle pour permettre le maintien des formations dans ce contexte difficile. Au-delà des multiples thèmes initialement programmés, de nouveaux ont été créés pour répondre aux

problématiques d'exercice rencontrées dans le contexte pandémique. Dans le même temps, l'offre en matière d'évaluation a été rebâtie à travers un programme de quatre jours. Une formation labellisée par l'ANSSI de six jours sur la cybersécurité a été déployée avec le concours de l'EPITA. Une formation obligatoire sur la NEP 9605 révisée était lancée également.

Aujourd'hui, CNCC Formation continue de proposer une offre variée, en grande partie sous ce format distanciel. Une douzaine de nouvelles formations sont en cours de déploiement. D'autres sont en préparation comme celles sur la Data Analyst, la RSE, les données extra-financières ou encore l'audit des systèmes d'information.

Classes virtuelles

“Le challenge des classes virtuelles”

« Plus de sept heures derrière un écran est une gageure, pour le formateur, mais aussi pour les participants. Des outils performants ne font pas tout ; l'essentiel est ailleurs. Passer à travers l'écran, supprimer la distance, capter le regard de l'auditeur, discuter à deux ou trois comme si nous étions autour d'une table. Paradoxalement, la classe virtuelle peut apporter une proximité étonnante et une individualisation de la formation. La clé : oublier le support, parce que nous le maîtrisons, et être en permanence dans l'échange avec les participants. »



Laurence CROPSAL
Formatrice
Commissaire aux comptes

La délégation triennale renouvelée

La convention de délégation par le H3C à la CNCC du suivi du respect des obligations de formation continue des commissaires aux comptes conclue le 12 avril 2017 a été renouvelée par tacite reconduction en avril 2020 pour une durée de trois ans. Chaque année, la CNCC rend compte du déroulement de la délégation en remettant un rapport sur ce suivi. Conformément à l'article A.822-28-9, les commissaires aux comptes déclarent annuellement, au plus tard le 31 mars, les conditions dans lesquelles ils ont satisfait à leur obligation de formation professionnelle continue au cours de l'année civile écoulée.

CNCC Formation certifiée Qualiopi

Un grand pas a été franchi par CNCC Formation avec l'obtention le 22 octobre 2020 de la certification Qualiopi. Cette démarche avait été anticipée par rapport à l'obligation légale fixée en janvier 2022. Elle permet d'éviter une rupture avec la qualification ISQ OPQF qui se terminait fin octobre. L'offre de CNCC Formation s'inscrit depuis toujours dans une démarche d'excellence et de qualité. Elle trouve avec cette certification exigeante une reconnaissance de son engagement sur le long terme.

jinius

Sous le nom de code « SAFIR », la CNCC et le CSOEC ont lancé dès 2019 la construction d'un outil digital commun de formation. Cette nouvelle application de gestion de la formation continue sera opérationnelle à partir de mi 2021 sous le nom de « JINIUS », nom qui symbolise l'ingéniosité du dispositif et la démarche partenariale.

Cybersécurité



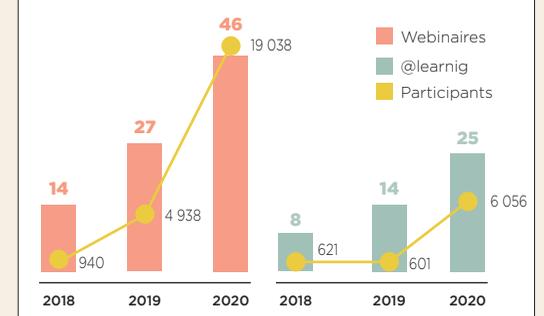
Joël Courtois
Directeur Général
de l'EPITA

“Un partenariat naturel”

« Former les ingénieurs de demain et les professionnels d'aujourd'hui est la mission de l'EPITA. Enseignants, intervenants, chercheurs, équipes pédagogiques et administratives sont fiers d'avoir partagé leur expertise et conçu pour un public exigeant des stages en cybersécurité adaptés à leurs missions.

Du fait de leur statut, les commissaires aux comptes ont une responsabilité naturelle et déterminante face aux risques numériques de leurs clients et de leur organisation. Nous leur devons un engagement fort dans une démarche de qualité permanente. »

Évolution de la participation aux formations à distance



164

formateurs au service des professionnels

95 %

C'est le taux de recommandation des participants aux modules déployés par CNCC Formation

19 038

participants aux sessions de webinaires

Plus que jamais, nous croyons à la formation comme vecteur d'engagement, de dynamisme et de relance.



André-Paul Bahuon
Président de la commission
Formation des Professionnels

Contrôle d'activité

Études juridiques

Le contrôle d'activité, pour un échange de bonnes pratiques

La commission nationale du Contrôle d'activité délégué (CNCA) est au cœur du processus de contrôle. Elle assure le lien entre notre superviseur le H3C, l'institution et les commissaires aux comptes contrôlés.

Composé d'au moins un membre de chaque CRCC, la CNCA a pour objectif de définir et harmoniser les procédures de contrôle des unités de contrôle non EIP, conformément à la convention de délégation du H3C homologuée par arrêté du Garde des Sceaux en date du 25 avril 2017.

Elle met également en œuvre ces procédures conformément aux décisions du H3C et veille à leur application homogène par les contrôleurs praticiens et les CRCC. De plus, elle propose au H3C des améliorations dans le cadre du processus de contrôle, la simplification des outils de contrôle et veille au caractère pédagogique de celui-ci.

Au-delà de ces missions, la CNCC veille à former les contrôleurs (360 en 2020) et mettre en œuvre le programme de contrôle annuel validé par le H3C, soit 950 contrôles pour environ 20 000 heures de contrôle en 2020.



Philippe Dandon
Président suppléant de la commission nationale du Contrôle d'activité délégué

Le contrôle d'activité n'est pas une sanction mais un échange de bonnes pratiques entre professionnels et un moyen de tendre vers une meilleure appréhension des enjeux de notre profession.

5709

cabinets contrôlés



Amélie Vinatier
Contrôleuse
Commissaire aux comptes

Témoignage

“Améliorer la qualité des audits”

« J'ai souhaité m'engager voici deux ans comme contrôleur d'activité pour plusieurs raisons : m'investir au service de la profession, aller à la rencontre de consœurs et de confrères et échanger sur leur activité. Ayant créé mon cabinet en 2018, cela me permet de questionner ma pratique professionnelle et mettre à jour mes connaissances. En effet, lorsque je contrôle les dossiers des confrères, je suis toujours confrontée à de nouveaux secteurs d'activité et je dois me poser la question de « quels sont les risques liés à cette entité et comment y répondre en tant qu'auditeur ? ».

Il convient de se montrer pédagogue et constructif dans les recommandations formulées pour sensibiliser les consœurs et confrères à l'intérêt d'un contrôle d'activité.

Car l'objectif du contrôle est de vérifier que les commissaires aux comptes respectent les obligations qui leur incombent, de leur permettre d'éviter une éventuelle mise en cause et de contribuer à l'amélioration de la qualité des audits. Mais le contrôle est également une opportunité d'échanges constructifs entre professionnels et de réflexion sur la manière dont sont traitées les problématiques des mandats.

Il serait intéressant que les commissaires aux comptes récemment installés puissent demander à bénéficier d'un contrôle qualité « à blanc », afin de pouvoir échanger sur leurs méthodes de travail, se préparer aux futurs contrôles, dans un souci d'amélioration.»



De la doctrine à l'interprétation

Production réglementaire, nouvelles missions, notes d'information, production d'études juridiques, analyse de nouveaux textes législatifs ou réglementaires ou encore réponses aux questions juridiques des professionnels... Le soutien de la CNCC et de sa commission des Études juridiques est essentiel pour accompagner les commissaires aux comptes dans l'exercice de leur mission.

La commission des Études juridiques élabore la doctrine avec le concours du Professeur Philippe Merle, Professeur émérite de l'Université Paris II (Panthéon-Assas).

La commission, à travers 13 séances de travail, a traité une centaine de questions nouvelles en 2020, dont une vingtaine sur des sujets relatifs à l'application de la loi Pacte. Dans sa 3^e version d'octobre 2020, la FAQ Pacte comporte 42 questions/réponses auxquelles chaque professionnel peut se référer.

Par ailleurs, deux webinaires animés par le président de la commission ont réuni au printemps plus de 1 000 commissaires aux comptes sur les mesures exceptionnelles en droit des sociétés prises par ordonnances (réunions des organes d'administration, de direction et des assemblées, assemblées à huis clos, documents prévisionnels...).

La commission a contribué à la rédaction des versions successives du document Questions/Réponses relatives aux conséquences de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, dont le chapitre III est consacré aux aspects juridiques et à l'alerte.



Patrice Dang
Président de la commission des Études juridiques

36 confrères mobilisés pour l'interprétation de textes parfois imprécis, au service de la sécurité juridique

2021 verra notamment la mise à jour de l'Étude juridique « Nomination et cessation des fonctions du commissaire aux comptes » qui date de 2008, avec la collaboration de Didier Poracchia, Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



Philippe MERLE
Professeur émérite de l'Université Paris II (Panthéon-Assas)

Suite aux nombreuses difficultés liées à l'entrée en vigueur de la loi Pacte, il nous a fallu construire un ensemble cohérent de réponses, en particulier à propos de la notion de « petits groupes »

1800
réponses
ont été apportées par le service juridique de la CNCC aux questions posées par des CAC

Focus

Soutien CAC : un dispositif d'accompagnement juridique et financier

À l'été 2019, l'ensemble des Compagnies régionales et la Compagnie nationale ont souhaité unir leurs efforts en créant l'association Soutien CAC.

Objectif : aider les commissaires aux comptes les plus impactés par le relèvement des seuils de la Loi Pacte, à faire reconnaître leur préjudice moral et professionnel auprès des pouvoirs publics.



Contact : contact@soutiencac.fr



Le périmètre d'intervention de Soutien CAC

Même si la profession est convaincue de son utilité, de surcroît pendant cette période de crise liée à la Covid-19 qui légitime plus que jamais le rôle de l'auditeur légal, force est d'admettre que la suppression de l'obligation de nommer un commissaire aux comptes dans les entreprises de moins de 8 M€ de chiffre d'affaires est génératrice d'une perte progressive d'activité pour de nombreux professionnels, sans compensation pour un certain nombre d'entre eux.

Les démarches de l'association présidée par Vincent Baillot sont étroitement accompagnées par Maître Alexandre Riquier, associé de Publica, et par Isabelle Dusart et Dominique Lévêque, experts-évaluateurs, rompus à l'exercice de l'évaluation des préjudices devant les juridictions. L'action va s'intensifier au cours des années 2021 et 2022, disposant à présent de l'ensemble des moyens et données appropriés pour venir en soutien des professionnels les plus touchés.

Soutien CAC a organisé des campagnes d'information (plaquettes, mailings, interventions en région, webinars...) auprès de la profession, des actuels 600 adhérents et des CRCC. Elle a également développé une démarche structurée comprenant un volet juridique (fondement juridique, moyens de droits, argumentation) et

un volet indemnitaires (méthodologie générale d'évaluation et données requises). Cela a permis d'élaborer une matrice d'estimation des préjudices (perte de marges), à renseigner à partir des informations issues des déclarations d'activité (DA) et à l'aide d'une note méthodologique sur les principes d'évaluation des préjudices. Les démarches s'opèrent ainsi dans le cadre d'une convention avec des CRCC pour accompagner financièrement les CAC dans leur procédure.

Gilles Blanchard
Secrétaire général
de l'Association
Soutien CAC



C'est pour les consœurs et confrères confrontés à un préjudice grave et spécial que l'association Soutien CAC a décidé d'agir.

Au service de la

profession

RCP : renégociation du contrat groupe

En 2020, avec l'appui du courtier de la CNCC, le Comité de Gestion des Risques Professionnels présidé par Jean-Marie Ferrando a renégocié le contrat groupe MMA. Des aménagements sur le plan des garanties et des primes pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, ont été apportés afin de prendre en compte les évolutions de la loi PACTE et de maîtriser les primes et donc les cotisations pour l'avenir.

Malgré un contexte de tension du marché de l'assurance, l'octroi du bénéfice d'une couverture complémentaire RCP aux commissaires aux comptes personnes morales, des garanties Défenses Diverses toujours conséquentes au bénéfice des assurés, et l'introduction d'une clause de stabilité économique en cas de baisse importante du chiffre d'affaires de la profession ont été obtenus. En 2021, le guide de l'assurance sera mis à jour et le soutien et l'assistance aux commissaires aux comptes mis en cause sera renforcé.

Innovation

RGPDAUDIT : une plateforme au service de la confiance numérique

RGPDAUDIT positionne l'auditeur comme un acteur clé de la confiance numérique, posant un premier diagnostic de la démarche de mise en conformité de l'entité sur le sujet fondamental de la protection des données à caractère personnel.

Lancé en 2020, RGPDAUDIT est l'un des derniers services de la gamme LabAUDIT développée par la CNCC. Comme son nom l'indique, RGPDAUDIT a été conçu pour apporter aux professionnels de l'audit une solution efficace pour poser un diagnostic du degré de conformité au RGPD.

Cette démarche d'analyse et de production d'un état des lieux thématique est cohérente avec la méthodologie du commissaire aux comptes. L'utilisation d'une plateforme en ligne nécessite en revanche que le professionnel soit formé à sa correcte utilisation.

Un service, une formation, des jetons offerts

Pour accompagner au maximum les professionnels intéressés, une journée de formation préalable est organisée autour d'une contextualisation, d'une présentation générale et de séquences de prise en main de la plateforme.

À l'issue de cette formation, un set de 5 jetons est mis à disposition gracieusement pour mettre en œuvre rapidement les premières missions.

Un livrable ultra-opérationnel

À l'issue de la phase d'entretien cadencée par le questionnaire partagé avec le chef d'entreprise, le commissaire aux comptes évalue les conséquences financières possibles en cas de violation de données. RGPDAUDIT génère automatiquement un compte-rendu enrichi de graphiques présentant visuellement l'état des lieux, les axes d'amélioration en découlant, ainsi que les coûts générés par une attaque. Un avantage majeur pour le chef d'entreprise qui visualise sur quel registre il doit intervenir pour limiter les risques.

3 bonnes raisons d'utiliser RGPDAUDIT

Une **mission nouvelle** participant à une nouvelle image.

Une **forte valeur ajoutée** participant à la résilience de l'entreprise.

Une **méthodologie pédagogique** utile au chef d'entreprise.

RGPDAUDIT et CyberAUDIT, deux solutions dans le même univers technologique

Le développement de RGPDAUDIT par les équipes informatiques de la CNCC a bénéficié des leçons tirées du développement de CyberAUDIT.

Les deux solutions partagent la même base technologique, ce qui constitue un gage de montée en compétences simplifiée pour les professionnels.

Exploitant la même infrastructure et la même approche sous forme de questionnaire, cette démarche présente un avantage majeur pour le professionnel : la courbe d'apprentissage entre CyberAUDIT et RGPDAUDIT est minimale d'un point de vue de l'outil numérique. Il peut se concentrer pendant la journée de formation proposée préalablement, sur l'acquisition des compétences, des concepts et du fonctionnement général du dispositif.



Arnaud Ducap
Vice-président de la CPI

Notre défi n'est pas tant le choix des technologies à mettre en œuvre que l'accompagnement du changement pour aider un maximum de professionnels à se transformer en auditeurs du XXI^e siècle.



3 questions à Nathalie Malicet

Présidente de la commission Prospectives et Innovation (CPI)

“Vers la co-conception d'un label”

D'où vous vient cette appétence pour la cybersécurité ?

Il y a plus de 10 ans, en observant l'évolution des entreprises, j'ai compris que les nouvelles technologies apportaient de nouvelles opportunités. Mais aussi de nouveaux risques... En échangeant avec des spécialistes de l'intelligence économique, j'ai mesuré la nécessité pour les entreprises d'adopter une stratégie de protection de leur capital informationnel. Les travaux menés avec l'ANSSI, les forces de l'ordre mais aussi des experts ont démontré la nécessité de mener des actions auprès des chefs d'entreprise.

Nous autres commissaires aux comptes, bénéficiants de leur confiance. Nous avons une vision des forces et faiblesses des systèmes d'information et sommes capables d'estimer les impacts financiers d'une cyber-attaque. Forts de ces atouts uniques à notre profession, nous disposons désormais d'outils et de formations qui nous donnent toute latitude pour mener cette nouvelle mission.

Comment embarquer le plus grand nombre de professionnels de l'audit sur les sujets numériques ?

Même si le papier n'a pas totalement disparu, on observe une dématérialisation accrue des flux. Le commissaire aux comptes a l'obligation d'adapter sa démarche d'audit aussi bien dans la collecte des éléments que dans sa communication avec l'entité. La crise sanitaire a poussé un grand nombre de commissaires aux comptes à utiliser la visio-conférence et des plateformes d'échanges qu'ils continuent à exploiter post-confinement.

De même, les nouvelles préoccupations des entreprises : facturation électronique, piste d'audit fiable, archivage électronique, process mining... sont autant de nouvelles opportunités. La CPI développe des services et des formations adaptées pour une prise en main facilitée. Je suis convaincue que leur présentation à la profession sera l'occasion d'une appropriation résultant des leçons tirées de la crise sanitaire. Et il en va aussi de l'attractivité de notre profession.

Comment envisagez-vous les travaux de la commission Prospective et Innovation sur les prochains 24 mois ? Et à plus long terme ?

Le premier axe traite de l'innovation numérique. Elle vise à proposer aux confrères de nouveaux outils pour exercer dans un environnement digital, mais aussi pour réaliser de nouvelles missions (RGPDAUDIT, CyberAUDIT et bientôt un outil pour la mission de conformité fiscale).

La branche Prospectives s'intéresse entre autres à la thématique de la RSE pour élargir le champ des missions des commissaires aux comptes. Aujourd'hui, nous notons une volonté très forte des pouvoirs publics, de ne pas cantonner ce sujet aux grandes entreprises. Nous travaillons sur la co-conception d'un label utilisable par de plus petites entités.

Nouveaux outils, nouvelles missions, nouveaux champs d'investigation. La CPI mobilise l'énergie de nombreux confrères issus de toutes les CRCC. De magnifiques projets sont en phase de développement pour donner les moyens aux CAC de se saisir des sujets qui préoccupent les entités, mais aussi offrir à l'écosystème plus de transparence et de confiance dans cette économie numérique.



Gwladys Tohier
Vice-présidente de la CPI
Présidente de la CRCC
Grande Aquitaine

Avec l'appli AUDIT&Cie, notre objectif est de redonner un peu d'oxygène à la profession. En bref, créer du lien et améliorer la communication pour accélérer notre transformation !

AUDIT & Cie

Toute l'actualité de l'audit



L'appli de tous les CAC

Aboutissement d'une année de développement, la CNCC a lancé mi-mars 2021 AUDIT&Cie, une application mobile conçue comme un canal innovant de diffusion de l'information métier vers l'ensemble de la profession.

Cette application mobile voit le jour avec trois objectifs :

- englober dans un même vecteur les informations nationales et régionales,
- proposer une expérience de lecture et des fonctions différenciantes par rapport aux supports habituels,
- toucher l'ensemble de la profession en ouvrant l'accès aux équipes d'audit avant fin 2021.

AUDIT&Cie se revendique donc comme une app d'actualités. Elle permet de relayer à tout moment des news porteuses d'informations enrichies de liens pointant vers les divers sites de la CNCC et des CRCC. De nouvelles fonctionnalités seront déployées en 2021 (branche CRCC, accès collaborateurs, gestion plus fine des alertes, etc).

Installer AUDIT&Cie : auditcie.cncc.fr

International

Des actions internationales et européennes fédérées

La profession comptable, que ce soit dans son rôle de préparation de l'information financière ou d'audit est l'une des rares professions à avoir une dimension et une organisation véritablement mondiale.

Cette organisation internationale est due à l'universalité de sa matière, la comptabilité, à la similitude de son organisation partout dans le monde, fondée sur l'acquisition d'un diplôme de haut niveau à l'issue d'examens sélectifs, mais aussi sur un apprentissage de terrain auprès de ses pairs et sur le regroupement de ses membres au sein d'instituts professionnels chargés de maintenir la qualité et la pertinence de la profession. Ceci est également dû à la présence de grands réseaux mondiaux de cabinets permettant de répondre aux besoins de groupes eux aussi mondiaux.

Fort de ce constat, la CNCC et le CSOEC ont décidé depuis de nombreuses années déjà de fédérer leurs actions internationales et européennes au sein d'un département conjoint : la Délégation Internationale pour l'Audit et la Comptabilité (DIPAC). Cette délégation a un double rôle de coordination et d'animation de la présence française au sein des organisations internationales et européennes en nommant des représentants français à des postes de premier plan, tant dans les organes politiques décisionnaires que dans les commissions et groupes de travail. De surcroît, elle travaille auprès des équipes permanentes des organisations européennes et internationales.

En complément de son action dans les grands organismes internationaux et européens, la DIPAC développe en parallèle des relations bilatérales avec d'autres instituts nationaux, dans l'objectif d'entretenir un réseau de soutien dans la perspective notamment de prises de position communes.



3 millions
de comptables, auditeurs et conseils
à travers le monde dont 1 million d'européens

La France revient en force dans les instances mondiales

L'année 2020 a été marquée par le retour en force de la profession française à l'IFAC et dans les conseils internationaux de normalisation (Standard Setting Boards). Jean Bouquot est ainsi devenu membre du Board de l'IFAC ; Eric Freudenreich a été nommé au PAIB, le comité qui s'occupe des experts comptables en entreprise ; Isabelle Tracq-Sengeissen a été renommée pour un second mandat à l'IAASB qui élabore les normes d'audit internationales ; enfin Hervé-Adrien Metzger a été nommé à l'IPSAS Board qui élabore les normes comptables internationales du secteur public.

Quel maillage international ?

Via la DIPAC, la CNCC participe activement à l'action des organisations professionnelles internationales et européennes les plus influentes que sont :

- l'IFAC (la Fédération Internationale des Experts-comptables) et les conseils de normalisation internationaux en matière d'audit, d'éthique et de normes comptables du secteur public (IAASB, IESBA, IPSAS B).
- Accountancy Europe (ex Fédération des Experts-comptables Européens).
- La Fédération Internationale des Experts-comptables et commissaires aux comptes Francophones (FIDEF), la Fédération Panafricaine des Experts-Comptables (PAFA) et la Confédération des Experts-comptables d'Asie et du Pacifique (CAPA).
- D'autres organisations internationales tel que l'Integrated Reporting Council (IIRC).



L'IFAC dénoue la réforme de la normalisation internationale

2020 marque pour l'IFAC une étape clé dans la longue réforme de la normalisation internationale entamée il y a plus de 4 ans déjà, à la demande des régulateurs mondiaux qui avaient estimé que la normalisation internationale d'audit et d'éthique n'était pas assez indépendante de l'IFAC et que la profession y exerçait une influence trop forte.

Après plus de 4 ans d'intenses discussions, l'IFAC et les régulateurs mondiaux réunis au sein du Monitoring Group sont parvenus à un accord sur les grands principes du futur système de normalisation internationale en matière d'audit et d'éthique. Il reste des dispositions à préciser en 2021 mais la finalisation de ce long et épineux dossier devrait permettre à l'IFAC de se consacrer pleinement à son second dossier d'importance : le développement durable, l'information non financière et le rôle de la profession.

À noter aussi les progrès faits par l'IAASB vers l'élaboration d'une norme internationale d'audit pour les entités non complexes (LCE- Less Complex Entities), un dossier que la France pousse depuis de nombreuses années et que nous pourrions voir aboutir en 2021.

170 organisations professionnelles nationales adhérent à l'IFAC et 50 à Accountancy Europe



Jean Bouquot
Ancien Président de la CNCC (2017-2020) et membre du Board de l'IFAC

Avec la finalisation de la réforme de la normalisation internationale, la profession va devoir repenser les moyens de ses actions sur la normalisation car le nombre de professionnels au sein des conseils de normalisation va considérablement diminuer.



Avec la DDPI,
la coopération
au cœur de notre ADN

Depuis trente ans, la Direction du Développement et des Partenariats Internationaux (DDPI), qui anime les actions de coopération technique communes au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes apporte son appui et son assistance aux pays en voie de développement, émergents et post-émérgents, désireux d'adapter leur réglementation et de former leurs professionnels pour faciliter la mise en application des meilleures pratiques internationalement reconnues. Les actions de coopération menées par la DDPI contribuent au développement économique des pays partenaires en participant au renforcement de leur système d'information financière, dont la stabilité et la transparence facilitent les investissements nationaux et étrangers.

La DDPI a pour objectif de mutualiser l'expérience et le savoir-faire français en matière de comptabilité et d'audit avec les instituts et pouvoirs publics partenaires dans le monde entier.

Les réalisations les plus significatives de l'année 2020 :

- Appui à la digitalisation des instances ordinales et cabinets africains avec 50 sessions techniques dispensées aux Ordres de l'espace OHADA.
- Facilitation informatique des missions d'audit avec le Pack PE ISA adapté à la législation OHADA (17 pays).
- Rédaction des textes organiques et du Règlement Intérieur du Conseil supérieur des six Ordres Nationaux d'Experts-Comptables de la CEMAC qui redynamise l'organisation et l'exercice de la profession comptable de l'Afrique Centrale.
- Formation IFRS et contrôle qualité pour l'Ordre malgache.
- Coaching des Ordres OHADA pour accélérer leur adhésion à l'IFAC.
- Tenue de 3 conférences en visio initiées et organisées par la DDPI en collaboration avec la FIDEF auprès des partenaires africains.

International

Le New Green Deal au cœur de toutes les attentions

Si l'on ne devait retenir qu'un seul sujet marquant pour l'année 2020, c'est certainement celui du développement durable.

La Commission européenne met en œuvre à marche forcée sa politique du New Green Deal qui vise à faire de l'Europe le premier continent à atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément aux engagements pris dans les accords de Paris. Cette mise en œuvre de la politique du New Green Deal s'accompagne de toute une série de textes européens qui visent à pouvoir mesurer la transition de l'économie européenne vers la neutralité carbone et plus globalement vers la durabilité (révision de la directive sur l'information non financière, règlement taxonomie exigeant des entreprises qu'elles mentionnent leur part de chiffres d'affaires, d'investissement et de dépenses verts, finance durable, obligations vertes, supply chain due diligence, sustainable corporate governance, etc).

Parallèlement la Fondation IFRS s'est lancée dans la course en affirmant sa volonté de normaliser au niveau mondial l'information non financière. La profession comptable se trouve ainsi à un tournant de son histoire. Elle ne doit plus se cantonner à son rôle traditionnel sur l'information financière mais doit prendre le virage de l'information non financière.

La profession française a renforcé sa présence au niveau international et européen et a fait entendre sa voix sur ces grands sujets d'actualité que sont le développement durable et son corollaire le reporting des informations non financières, ainsi que l'accompagnement des PME dans cette transition durable et digitale.



Yannick Ollivier
Président de la CNCC

Il est certain, qu'à terme, l'information non financière sera aussi utile aux investisseurs que l'information financière.

L'Europe à la pointe du développement durable



Les dossiers suivis par Accountancy Europe sont absolument stratégiques pour la profession puisque Accountancy Europe suit l'agenda de la Commission européenne et que 80 % de nos textes viennent de Bruxelles.

Sans surprise c'est l'agenda développement durable et information non financière qui a mobilisé une grande partie des efforts d'Accountancy Europe. Les Français y ont très largement contribué puisque, outre la nomination d'Isabelle Sapet au Board en remplacement de Mireille Berthelot, Rami Feghali est Vice-Président du groupe finance durable, et que Olivier Scherrer est devenu Président du groupe hautement stratégique sur le reporting des entreprises (CRPG). Accountancy Europe a nommé un français, Éric Duvaud, à la task force de l'EFRAG en charge de concevoir ce que pourrait être une normalisation européenne de l'information non financière.

De même, les enjeux de l'accompagnement des PME, particulièrement en période de crise, vers une économie verte et une transition numérique réussie ont été relayés par la DIPAC au niveau européen grâce notamment à la présence de Cyril Degrilart dans le groupe de travail SME Network d'Accountancy Europe, et de sa participation avec Sanaa Moussaïd au groupe Young Professionals qui regroupe de jeunes professionnels européens.

Enfin, dans les remous de l'affaire Wirecard, le dossier audit n'a pas été négligé puisque la CNCC a activement participé, grâce à ses deux Vice-Présidents audit, Nicolas Pfeuty et Muriel Fajertag, à l'élaboration de deux papiers d'Accountancy Europe sur la Fraude et la Continuité d'exploitation qui visent à expliquer qu'on ne refermera pas l'expectation gap si on n'agit pas sur l'ensemble de l'écosystème, c'est-à-dire à la fois sur la gouvernance des entreprises, sur leur supervision et sur l'audit en exigeant notamment des entreprises qu'elles se prononcent publiquement sur l'efficacité de leur contrôle interne.



Olivier Boutellis-Taft
CEO d'Accountancy Europe

Les représentants français sont clés au sein d'Accountancy Europe pour le développement de tout l'agenda « sustainability » qui est une priorité stratégique.

RSE

Aux côtés de la chaire performance globale d'Audencia

Le reporting non-financier et le renforcement des systèmes de mesure et de contrôle multi-capitaux de l'entreprise représentent un enjeu majeur pour les commissaires aux comptes.

C'est pourquoi la Compagnie nationale a décidé courant 2020 de soutenir activement la création de la chaire « Mesure, Contrôle & Audit de la performance globale multi-capitaux » au sein d'Audencia Business School de Nantes.

Portée par Delphine Gibassier, experte académique mondiale en comptabilité du développement durable, cette chaire vise à dépasser la comptabilité 100 % financière



et participe notamment à la standardisation internationale dans le domaine et à l'accompagnement des équipes et des professions.



3 questions à Delphine Gibassier
Professeur titulaire de la Chaire Performance Globale Multi Capitaux d'Audencia
Directrice Académique de l'Executive MBA Chief Value Officer

“Avoir une vision plus globale et plus réelle de l'entreprise”

Vous êtes professeur associée en comptabilité du développement durable et experte reconnue sur les questions de comptabilité et contrôle de l'extra-financier. Vous êtes également experte auprès du Global Compact des Nations Unies, du CDSB, membre du board de la Capitals Coalition et membre de la task force de l'EFRAG Lab sur le reporting non-financier. Pourquoi avoir créé la chaire « Mesure, Contrôle & Audit de la performance globale multi-capitaux » ?

Depuis quelques années, la comptabilité financière est remise en question : elle ne traduirait pas suffisamment les aspects sociaux et environnementaux des entreprises. Aujourd'hui 80 % de la valeur des entreprises ne s'explique plus par leur bilan du fait de l'absence de l'immatériel dans les comptes. 72 % des dirigeants estiment l'information non financière comme étant de plus en plus importante pour les investisseurs, ce qui a pour conséquence d'amplifier le questionnement sur la comptabilité financière. Il est donc primordial d'avoir une vision plus globale et plus réelle de

l'entreprise : de prendre en compte non seulement ses interactions économiques mais également ses impacts au niveau de la société et de l'environnement.

Pour répondre à ces nouveaux défis, la chaire dédiée à la comptabilité environnementale et sociale se donne pour mission de dépasser la comptabilité 100 % financière pour se diriger davantage vers la mesure et le contrôle des différents capitaux de l'entreprise (financier, social, environnemental, culturel, etc.). Elle se positionne comme un laboratoire d'apprentissage en faveur de la transition écologique et sociale pour toutes ses parties prenantes en proposant de nouveaux modèles de comptabilité multi-capitaux et en aidant les entreprises à sortir de la non-soutenabilité dans laquelle elles exercent aujourd'hui leurs activités.

En quoi le soutien de l'IFACI et de la CNCC fait-il sens ?

Il est aujourd'hui capital pour les professionnels du chiffre et les métiers du risque spécialisés ou non en développement durable de prendre en

compte les problématiques environnementales et sociétales qui vont probablement venir modifier dans les années à venir la comptabilité telle qu'on la connaît aujourd'hui. Avec son équipe, la chaire s'attache donc à déployer ses méthodes par des terrains d'études (recherche-action) en travaillant directement au contact des entreprises et de ses partenaires pour l'expérimentation de ses travaux. Au service du bien commun, elle collabore aussi avec les institutions publiques et privées qui créent les normes de comptabilité multi-capitaux.

Quelles sont les perspectives d'avenir de la chaire Audencia ?

En 2021, la chaire s'attache à poursuivre ses travaux d'expérimentation de ses méthodes directement en lien avec le terrain et les entreprises Danone et L'Oréal. Elle entame aussi une thèse sur la comptabilité des impacts positifs, avec le Terrain InVivo. C'est aussi une année au cours de laquelle elle prévoit la publication de plusieurs rapports longs pour mettre à disposition un panorama complet de ce qu'implique la comptabilité multi-capitaux, la prise en compte des limites planétaires ou encore la mesure d'impact : des dossiers « repères » au service de tous. La chaire va accélérer la formation et la vulgarisation de ses sujets à destination des professions du chiffre, notamment les auditeurs internes et externes. Le 8 juin 2021 prochain, la chaire présentera la première version de sa méthodologie de comptabilité multi-capitaux, et tous les travaux réalisés dans l'année, au grand public.

La chaire mènera à la fois un travail de recherche qualitatif, innovant, pour faire rayonner de nouvelles valeurs et de nouvelles idées pour penser, relier, organiser le dialogue et aussi favoriser le passage à l'action dans les entreprises.

Normes et diligences

Deux nouvelles normes d'exercice professionnel

La doctrine professionnelle de la CNCC en matière de normes et diligences est élaborée par le Comité des normes professionnelles (CNP), présidé par Anne-Marie Lavigne, avec l'aide de la Commission d'application des normes professionnelles (CANP), présidée par Jean-Jacques Dedouit, et de groupes de travail permanents ou temporaires.

La CNCC a contribué en 2020 à l'élaboration de deux Normes d'exercice professionnel (NEP).

- La **NEP 9605**, relative aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'actualisation de cette NEP visait principalement à prendre en considération les évolutions issues de la transposition en France de la 5^e directive européenne anti-blanchiment et financement du terrorisme et à préciser les modalités d'application de ce dispositif par les commissaires aux comptes.
- La **NEP 9520** portant sur les diligences relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Par ailleurs, les travaux de révision de la NEP 540 relative aux estimations comptables ont débuté au cours du second semestre de l'année 2020 et se poursuivent en 2021. Cette révision, dans le souci de convergence avec la norme internationale d'audit correspondante récemment révisée, a pour objectif de préciser

les diligences attendues des commissaires aux comptes au vu des évolutions de l'environnement légal et réglementaire, en particulier des normes comptables internationales (IFRS), rendu de plus en plus complexe, notamment dans un contexte d'incertitude accrue et de volatilité des marchés comme celui de la crise mondiale liée à la pandémie.

Au cours de l'année 2020, les travaux du Comité des normes professionnelles ont notamment permis la publication d'éléments de doctrine : une note d'information sur la continuité d'exploitation de l'entité : prévention et traitement des difficultés ; 5 avis techniques (attestations...) ; 8 réponses techniques (modalités de réalisation de la mission ALPE, approche d'audit, vérifications spécifiques...) et 9 communiqués. Ces différentes publications ont été, le cas échéant, accompagnées d'outils tels des exemples de rapport ou de lettre de mission. Le service normes et diligences assiste les commissaires aux comptes sur des questions pratiques rencontrées au cours de l'exercice de leurs missions et prestations. Au cours de l'année 2020, il a répondu à 350 questions.



Anne-Marie Lavigne
Présidente de la Commission des normes professionnelles

Nouvelle année de travail intense qui a permis la publication de positions doctrinales et d'outils à destination des commissaires aux comptes.

En 2021, les travaux de normalisation auront également pour objet de finaliser l'actualisation de la NEP 210 relative à la lettre de mission ainsi que l'élaboration de normes se rapportant à la déontologie des missions.

Témoignages

“Les OPC face à la crise sanitaire”

Dès avril 2020, la commission OPC a publié deux communiqués sur les diligences et rapports des commissaires aux comptes d'organismes de placement collectif au regard de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, crise qui affectait en particulier les fonds de capital investissement et les fonds d'épargne salariale investis en titres non cotés de l'entreprise. La commission a par ailleurs publié des avis techniques, et participé étroitement aux travaux du groupe de travail de l'ANC qui ont conduit à la publication du nouveau règlement n° 2020-07 du 4 décembre 2020 relatif aux comptes annuels applicable aux OPC à capital variable.

Isabelle Goalec
Présidente jusqu'en octobre 2020 de la commission Organismes de placement collectif



“Tous mobilisés”

Les travaux du groupe de travail Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont été particulièrement riches et fructueux au cours de l'année 2020. En effet, le groupe de travail a suivi l'élaboration de la nouvelle version de la NEP 9605, a conçu et participé à l'animation d'une formation dédiée à destination des commissaires aux comptes sur leurs obligations en la matière et a élaboré des outils d'aide aux confrères publiés en janvier 2021.

Valentin Ryngaert
Président du groupe de travail Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme



Mobilisation comptable au cœur de la tourmente sanitaire

Études comptables

Répondre aux questions des professionnels sur les problématiques comptables fait partie de l'ADN de la Commission des études comptables qui, dès le début de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, s'est fortement mobilisée pour apporter dans des délais records des réponses pédagogiques aux nombreuses questions posées dans le cadre de l'arrêté des comptes pour l'exercice 2019.

Premier d'une longue série de webinaires proposés par la CNCC à la profession, celui consacré aux aspects comptables sur les « Conséquences des effets de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes clos au 31 décembre 2019 » a réuni 2885 participants à travers ses 3 sessions. Le premier, diffusé le 17 avril, suivait la publication dès le 25 mars d'une première FAQ, complétée début juin 2020, pour intégrer les conséquences de la pandémie sur les comptes des exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2020.

Début 2020 les conférences en régions initiées depuis plusieurs années se sont poursuivies pour diffuser l'actualité comptable, fiscale et sociale auprès des professionnels, commissaires aux comptes et experts-comptables, avant que cet élan ne soit interrompu par la crise Covid-19. La CNCC a ensuite organisé des webinaires dans le but de diffuser de manière très large sur tout le territoire national la doctrine comptable en réponse à la situation de crise.

Dans le même temps, la commission des Études comptables s'est penchée sur de nombreuses questions comme la comptabilisation du chiffre d'affaires ; les impacts comptables des opérations de restructuration ou de réorganisation ; les comptes consolidés ; les certificats d'économie d'énergie ; les opérations dans les comptes annuels (rachat d'entreprises, acquisition d'actifs, de fonds de commerce, dépréciation d'actifs, redressement judiciaire, cession-bail...).

De nombreuses problématiques sectorielles ont également été traitées : Associations/Fondations, Logement social, CARPA, CSE, ESSMS, Clubs sportifs, OGEC, Mutuelle, etc.

La CNCC, partenaire actif de l'ANC, le normalisateur comptable français

En 2020, la commission des Études comptables a contribué de manière très active aux travaux du normalisateur comptable sur le projet de règlement relatif à la modernisation des états financiers. La commission a ainsi répondu aux questions soulevées dans la consultation publique de l'ANC portant notamment sur la définition du résultat exceptionnel, la suppression des comptes de transferts de charges, la présentation du tableau de financement / tableau de flux, la simplification et la mise à jour du plan de comptes, des modèles de bilan et de compte de résultat, ou encore la réorganisation de l'annexe.

Rappelons que plusieurs commissaires aux comptes, dont certains sont membres de la commission des Études comptables, assurent une présence dans les instances de normalisation comptable et contribuent donc de manière active à l'élaboration des nouveaux textes comptables.

2021 verra la concrétisation des projets actuellement en cours au sein de l'ANC, sans oublier les « connexions » entre information financière et information extra-financière, ce dernier thème constituant actuellement un vaste chantier pour la Commission Européenne.

7000 professionnels formés sur les conséquences de la crise Covid-19 à travers 11 webinaires



Jean-Charles Boucher
Président de la commission des Études comptables de la CNCC

Il est fondamental de maîtriser notre actualité sur les évolutions des normes comptables et sur la doctrine produite par la Commission pour en anticiper les impacts sur la formation des équipes et sur les comptes de nos clients.

11 réunions en 2020 pour 55 questions examinées et 27 réponses publiées

80 questions traitées en direct par les services techniques

Entités d'intérêt public

Sécuriser l'intervention auprès des Entités d'Intérêt Public

Un département rassemble depuis 2001 les cabinets auditant ou souhaitant auditer des sociétés cotées sur un marché réglementé, puis, depuis la réforme européenne de l'audit, des Entités d'intérêt public (EIP). Il examine les questions liées aux missions de contrôle des comptes et veille à promouvoir la qualité de l'exercice professionnel des commissaires aux comptes et à faciliter les échanges entre les professionnels.

2 450
mandats EIP représentant 400 M€ d'honoraires

250
cabinets EIP et 820 signataires EIP

Les travaux réalisés au sein du Département EIP, par le comité audit EIP et le comité comptable EIP, bénéficient à l'ensemble des cabinets de commissariat aux comptes. Il est un instrument privilégié de partage du savoir des cabinets.

Le Département EIP prend part aux débats d'actualité. Des collaborations avec différentes institutions interviennent régulièrement, comme avec l'ANC, le MEDEF, l'AFEP, ACTEO et toutes autres organisations nationales et internationales afin de parvenir, autant que faire se peut, à des interprétations de place reconnues.

Le comité audit EIP a publié des questions/réponses sur les problématiques liées au contexte de la crise sanitaire et a mis à disposition des exemples de rapport et de lettre d'affirmation adaptés à ce contexte pour les clôtures au 31 décembre 2019 et antérieures, pour les clôtures postérieures au 31 décembre 2019 et pour l'examen de comptes intermédiaires.

D'importants travaux ont été menés pour la réalisation d'une note d'information destinée à accompagner les commissaires aux comptes à réaliser les diligences leur permettant de formuler une conclusion sur le respect, dans la présentation des comptes annuels et consolidés, du format d'information électronique unique européen (ESEF). Elle intéresse les commissaires aux comptes des entités soumises à la directive 2004/109-CE modifiée du Parlement européen et du Conseil, dite directive « Transparence », tenues de produire un rapport financier annuel selon le format ESEF défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018.

Deux Forums EIP ont également été organisés avec près de 250 participants. Les Forums EIP traitent des sujets d'actualité en lien avec l'AMF et le H3C. Ces réunions qui facilitent les échanges entre les commissaires aux comptes exerçant ou intéressés par le contrôle légal des comptes auprès des EIP ont traité essentiellement des effets de la crise liée à la Covid-19 sur les aspects comptables et audit.



L'Exécutif EIP a participé en 2020 aux travaux liés à la réforme institutionnelle et adapté le règlement intérieur du Département EIP en conséquence.

L'Exécutif du Département EIP

Le Département EIP comprend douze membres : sept cabinets fondateurs du département en juillet 2001 : EY, KPMG, Deloitte, Mazars, PricewaterhouseCoopers, Grant Thornton et Fiducial ; et cinq autres membres de l'Exécutif choisis parmi les cabinets contribuant activement aux réflexions de la profession sur les questions relatives à l'exercice des mandats auprès d'entités d'intérêt public et qui ont une activité significative dans au moins une catégorie d'EIP, à savoir : BDO, Cailliau Dedouit & Associés, Exco Paris ACE, Groupe Y et RSM.

Acteur de la normalisation comptable internationale

Normes comptables & Audit EIP

Le Département EIP s'appuie sur ses comités audit et comptable. Le comité comptable EIP, est un acteur essentiel de la normalisation comptable internationale. Il a pour mission de préparer des contributions sur les questions comptables relatives aux IFRS en collaboration avec les principales institutions de la Place.

Dans la continuité de sa première contribution aux travaux d'Accountancy Europe initiés en 2016 avec la publication d'un premier papier sur « The future of Corporate Reporting », le comité comptable EIP a apporté en 2020 une nouvelle contribution à la consultation européenne d'Accountancy Europe relative à son Cogito paper « Interconnected standard setting for Corporate Reporting » ayant pour objectif de stimuler le débat sur le reporting portant sur l'information extra-financière. Cette contribution s'inscrit dans le cadre plus large du développement de la normalisation internationale de l'information extra-financière.

Plusieurs membres du comité comptable EIP assurent d'ailleurs une présence dans les instances de normalisation comptable françaises sur la partie internationale et contribuent donc de manière active à l'élaboration des positions comptables françaises sur les textes internationaux.

Dès le début de la crise sanitaire, le comité comptable EIP s'est mobilisé pour apporter les réponses aux nombreuses questions posées dans le cadre de l'arrêté des comptes pour l'exercice 2019. Le travail collaboratif entre la commission des Études comptables, pour la partie relative aux règles comptables françaises et le comité comptable EIP, pour la partie relative aux IFRS, a permis de publier une première FAQ le 25 mars 2020, complétée début juin 2020 pour intégrer les conséquences de la crise sur les comptes des exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les travaux ont également porté sur l'application de la norme IFRS 16 aux baux commerciaux 3-6-9 français, sur la réalisation des tests de dépréciation des actifs de location et sur la comptabilisation des aménagements de loyers consentis dans le cadre de la crise Covid-19.

un nouveau guide RGD

Des réflexions ont été menées afin d'établir, en lien avec la CNIL, un guide RGD ayant vocation à aider les commissaires aux comptes à se conformer à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Il aborde la protection des données sous l'angle de l'exercice, par le commissaire aux comptes, de ses missions et prestations.

Avec nos échanges réguliers, nous anticipons notamment les sujets de clôture. Cela participe d'un accompagnement de la Place constructif et utile.



Marie Seiller
Directeur des affaires comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF)



Jean-Luc Barlet
Président du Comité audit EIP 2017-2020

“Améliorer la coopération”

« Le comité Audit EIP a pour but d'améliorer l'efficacité de la coopération des cabinets sur leurs mandats communs en ajoutant à la nécessaire concertation des équipes d'audit celle de leurs fonctions techniques respectives. Les sujets évoqués peuvent relever du domaine des normes d'audit, de pratiques professionnelles, de la déontologie mais également du droit des sociétés. Des travaux menés fructueusement avec l'AMF ont permis la mise à jour du guide commun des relations CAC-AMF, outil indispensable pour les confrères. »



Laurence Rivat
Présidente du Comité comptable EIP

“Une expertise coordonnée”

« La profession comptable a une responsabilité majeure de contribution à l'intérêt général et donc d'être d'autant plus présente en période de crise. Nous nous sommes engagés pour partager notre expertise de façon coordonnée, en lien avec les normalisateurs, les régulateurs et les entreprises, afin d'assurer la publication d'une information financière de qualité et conforme aux réglementations en vigueur en France. Les conséquences de la crise Covid-19, conjuguées avec les enjeux majeurs liés aux risques climatiques, environnementaux et sociaux, mettent l'accent sur le besoin des investisseurs de mieux comprendre l'interconnexion entre l'information financière des entreprises et leur information extra-financière. »

Témoignages

Banques & Assurances

Mobilisés avec les banques et les assurances face au choc Covid

La crise liée à la Covid-19 a fortement sollicité les banques et les assurances qui se sont activement mobilisées pour soutenir les entreprises et l'économie en général, en lien étroit avec les pouvoirs publics. À leurs côtés, les commissaires aux comptes.

Dans ce contexte, la commission Banques et Assurances a fortement mobilisé notamment pour clarifier certains aspects de la doctrine comptable et alerter les commissaires aux comptes sur les risques particuliers engendrés par cette situation inédite.

Ces préconisations et recommandations ont été publiées dans le cadre de FAQ très utiles pour les auditeurs du secteur bancaire.

Le Forum annuel Banques, qui a réuni 180 professionnels de l'audit, a permis de recueillir les analyses macro-économiques des autorités bancaires françaises et européennes ainsi que leurs préconisations et points d'attention au regard de l'environnement très particulier. Ces enjeux, dont ceux liés à l'appréciation des hypothèses prospectives retenues ou de la qualité des modèles et de leurs ajustements, continueront à mobiliser la profession, comme les superviseurs ou régulateurs, au cours des périodes à venir.

En coordination avec l'ANC, la commission Assurances a communiqué des avis et recommandations en particulier sur l'identification des risques que cette crise a révélés, leur fait générateur, leur estimation ainsi que les

Travaux communs sur les activités externalisées

Constatant l'importance des activités externalisées dans le secteur financier, les commissions Banques et Assurances ont conduit en commun des réflexions sur les conséquences de cette situation en termes d'audit. Elles avaient pour objectifs de sensibiliser les commissaires aux comptes à l'importance des réglementations existantes dans ce domaine et décrire les approches à retenir. Les notes Banques et Assurances qui résultent de ces travaux présentent des arbres de décision qui identifient les stratégies d'audit appropriées aux multiples situations existantes.

modalités de prise en compte pour l'arrêté des comptes 2020. Ces préconisations ont été largement diffusées dans une FAQ ainsi que dans la traditionnelle note de fin d'année, tout comme lors du Forum Mutuelles qui a réuni 260 commissaires aux comptes en décembre.

C'est également dans un esprit de dialogue avec les autorités de tutelle et le normalisateur comptable (ACPR, H3C, ANC) et en concertation avec les fédérations du secteur de l'assurance (FFA, CTIP, FNMF) que la commission Assurances mène ses travaux pour apporter et partager son expertise sectorielle aux professionnels.



Francine Morelli
Présidente de la commission Assurances

Dans ce secteur où l'intérêt général est prégnant, il est essentiel de dialoguer étroitement pour s'assurer une bonne compréhension de sujets souvent complexes à traduire comptablement ou à auditer.

258 commissaires aux comptes engagés dans le secteur banques ou assurance

Témoignage

Anik Chaumartin
Présidente de la commission Banques



« La crise n'a fait que renforcer la complexité de l'appréciation des estimations comptables dans la banque comme dans l'assurance. L'appréciation du niveau des provisions pour risques crédit est porteuse de nombreux enjeux et nécessite une importante prise de recul pour la compréhension de l'environnement macro et micro économique. »

Coopération

Aux côtés de la coopération agricole

Une commission dédiée au sein de la CNCC traite de toutes les questions liées à la coopération agricole et accompagne les commissaires aux comptes intervenant dans ce secteur.

2300

coopératives agricoles et plus de 190 000 salariés représentent 40 % de l'agroalimentaire français pour un chiffre d'affaires global (filiales comprises) de 85,4 milliards €

La réunion annuelle d'information consacrée au secteur coopératif agricole a rassemblé 110 participants en présence de Daniel Chéron, Président du Haut Conseil de la Coopération agricole, organe de tutelle des coopératives agricoles.

La commission de la Coopération agricole a participé à l'élaboration de l'avis technique de la CNCC qui précise les modalités de la nouvelle mission concernant le document d'information relatif à la répartition du résultat prévue par l'ordonnance du 24 avril 2019 et propose des exemples d'attestation.

Suite à la saisine de l'ANC, la question de l'impact d'une fusion entre deux groupes coopératifs agricoles sur les comptes consolidés du nouveau groupe a donné lieu à une disposition spéciale introduite dans le règlement n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

La CNCC reste étroitement associée aux réflexions et travaux menés par le HCCA et le Ministère de l'Agriculture. Courant 2021, un règlement comptable relatif aux comptes annuels des sociétés coopératives agricoles sera publié.



Emmanuel DAUM
Président de la commission de la Coopération agricole

Les commissaires aux comptes sont aux côtés des coopératives agricoles qui contribuent à l'autonomie de l'agriculture française.

Nouvelle mesure de la représentativité pour les Organisations patronales

2020 constituait une année importante pour la mesure de la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs, qui a lieu tous les 4 ans. La mesure de l'audience permet en effet aux organisations professionnelles d'employeurs de participer aux négociations au niveau des branches ainsi qu'au niveau interprofessionnel. De plus, avec la disparition du RSI, la mesure porte également cette année sur la représentativité

des travailleurs indépendants. Elle est conduite sous l'égide de la Direction de la sécurité sociale. Dans les deux cas de représentativité, les pouvoirs publics ont fait le choix de s'appuyer sur les commissaires aux comptes pour vérifier la fiabilité des informations qui servent à mesurer la représentativité.

Près de 540 commissaires aux comptes ont participé à la fiabilisation de cette mesure qui nécessite des habilitations spécifiques

permettant d'accéder aux données sociales de l'ACOSS. Des échanges très fréquents avec la Direction Générale du Travail, avec la Direction de la sécurité sociale ainsi qu'avec les organisations au niveau interprofessionnel, deux avis techniques très complets, une procédure d'habilitation très rapide et efficace et un accompagnement au plus près des commissaires aux comptes ont constitué les piliers de ce dispositif.

L'évaluation des entreprises en temps de crise

En 2020, la commission Évaluation des entreprises, sous la présidence de Claude Cazes, a poursuivi ses travaux incluant notamment la publication de l'observatoire de la valeur des moyennes entreprises. Pour 2021, sous la nouvelle présidence d'Olivier Salustro, elle a pour objectifs principaux d'actualiser la doctrine relative à l'évaluation, de donner des indications pratiques aux professionnels sur l'évaluation en temps de crise, de traiter des autres questions d'actualité en matière d'évaluation et, en coopération avec le CSOEC, de reprendre la publication de l'Observatoire de la valeur des moyennes entreprises et de réactiver la Journée de l'Évaluation.

Secteurs non marchands

La certification au service des secteurs non-marchands

Au-delà du secteur marchand, le commissaire aux comptes intervient également dans un nombre croissant d'organismes publics ou para-publics : SEM, universités, hôpitaux, sécurité sociale, logement social, formation professionnelle, CARPA, syndicats, chambres consulaires, clubs sportifs, OPC-OPCI... Ces missions constituent une reconnaissance majeure du rôle de la profession par l'État pour apporter la sécurité et la transparence attendues pour les activités de chacune des entités des secteurs concernés. Tour d'horizon des principales actualités 2020.

Les hôpitaux en quête de confiance

Les grandes difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2020 par les hôpitaux publics ont perturbé également la gouvernance de leurs comptes. Alors même que les pouvoirs publics ont donné aux hôpitaux publics la possibilité de s'exonérer à titre exceptionnel de la certification de leurs comptes 2019, la totalité des établissements publics de santé, sauf quatre, ont fait le choix de maintenir la mission des commissaires aux comptes. Cette position, montre, s'il en était encore besoin, l'importance que les hôpitaux attachent à la transparence financière et aux missions de certification.

Témoignage

Kevin Doumail
Directeur du Pôle Performance
du CHU de Nice



“Une plus-value indéniable.”

« Partenaire privilégié et reconnu du Centre hospitalier qu'il accompagne, le commissaire aux comptes apporte une plus-value indéniable dans l'identification des risques liés au processus comptable et l'accompagnement des équipes dans une démarche d'amélioration continue. Partenaire privilégié au quotidien, il contribue avec le comptable public à présenter une situation sincère et fidèle sur laquelle les agences de notation se fondent pour apprécier la santé financière d'un hôpital. »

Début des expérimentations de l'audit des comptes des collectivités

2020 constitue la première année de la mise en œuvre des missions d'audit des comptes des 25 collectivités expérimentatrices, deuxième phase de ce dispositif prévu par la loi NOTRe sous la conduite de la Cour des comptes depuis 2017. Cette expérimentation constitue un tremplin vers une certaine normalisation de la communication financière des collectivités, en cohérence avec l'activité croissante de ces acteurs publics et en conformité avec les attentes des financeurs, des partenaires et des citoyens. 2020 constitue donc le premier exercice comptable soumis à audit contractuel mis en œuvre par des commissaires aux comptes, qui ont été nommés dans le cadre d'un mandat de trois années dans 2 régions, 6 départements, 10 communes, 6 EPCI et 1 syndicat mixte.

2021 correspondra au lancement d'une nouvelle expérimentation à l'initiative de la DGFIP qui pourrait concerner une vingtaine de nouvelles collectivités.

2022 sera l'année du bilan de l'expérimentation conduite par la Cour des comptes en vue de proposer un dispositif pérenne de certification.

La CNCC s'est efforcée d'accompagner au plus près les commissaires aux comptes mandatés dans ces collectivités dont les référentiels comptables et les modes de fonctionnement présentent de très nombreuses particularités. La CNCC est également très présente auprès de la Cour des comptes et des normalisateurs (DGFIP) dans leurs travaux d'évolution des référentiels comptables.



Vigilance accrue pour le secteur associatif

L'activité de la commission Associations et Fondations a principalement été orientée vers la mise en œuvre du nouveau règlement comptable applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et l'information des professionnels sur les points de vigilance sectoriels dans un contexte de crise Covid-19.

La mise en œuvre du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06, fruit d'échanges entre les acteurs du secteur associatif dans le cadre d'un groupe de travail de l'Autorité des Normes Comptables, a fait apparaître de nombreuses interrogations de la part des entités du secteur ainsi que des professionnels du chiffre. Un groupe de doctrine comptable associant la CNCC et le CSOEC s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2020 afin de construire une doctrine commune et de

militer activement pour qu'un règlement comptable apporte des précisions complémentaires et que les commentaires infra-réglementaires soient complétés. C'est ainsi que le règlement ANC n°2020-08 est venu compléter le règlement ANC n°2018-06, notamment en matière de traitement comptable des legs et de dispositions transitoires pour la première année d'application de ce règlement.

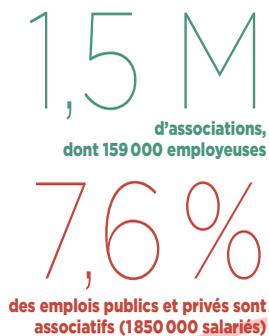
La commission Associations et Fondations, présidée par Christian Alibay jusqu'en octobre 2020, a également enregistré les nombreuses remontées de terrain pour orienter ses actions. L'attention des professionnels a notamment été attirée sur les modalités d'octroi et de versement des subventions,



La Journée nationale des associations, fondations et fonds de dotation du 26 janvier 2020 a réuni plus de 500 personnes.

les conséquences comptables et financières dans les clubs sportifs ou encore les établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'État. Des formations ont été organisées afin de présenter l'ensemble des nouvelles dispositions comptables et le séminaire « Appel public à la générosité et Libéralités » a été actualisé avec les nouvelles dispositions comptables liées à la générosité du public.

Cette action de sensibilisation s'est poursuivie le 28 janvier 2021 lors de la Journée nationale des associations, fondations et fonds de dotation consacrée aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19 sur les comptes et la gouvernance des associations, fondations et fonds de dotation.



François Jégard
Président de la commission
Associations et Fondations
depuis novembre 2020

Il convient de développer encore les liens avec les parties prenantes du secteur associatif, de mieux faire connaître notre profession et d'anticiper les besoins du marché.



Sarah El Haïry
Secrétaire d'État chargée de la
Jeunesse et de l'Engagement

Le commissaire aux comptes est un accélérateur de la transformation du monde associatif.

Focus

L'Institut Messine décrypte les grands enjeux économiques



Créé en 2014 sous l'impulsion de la CNCC, l'Institut Messine est un think tank qui rassemble des représentants de la société civile et de la profession de commissaire aux comptes. Ils se sont donné pour mission de réfléchir aux grands enjeux économiques auxquels sont confrontés le pays et les entreprises.

Pour rayonner, une profession doit être reconnue en raison de son expertise, bien sûr, mais aussi de son ouverture sur la Cité et de sa capacité à comprendre et à prendre en charge des problématiques qui ne la concernent pas nécessairement directement.

L'Institut Messine ambitionne de formuler puis de soumettre au débat, sous la forme de Rapports et de Notes, des idées et des solutions originales et concrètes susceptibles de nourrir la réflexion et l'action du décideur public.

L'Institut Messine s'efforce donc de créer les conditions de travail les plus propices au traitement d'un sujet en réunissant les meilleures compétences pour chacun des thèmes abordés, dans la diversité des analyses.

La défausse de l'État : un recueil remarqué

Après son recueil remarqué en 2019 « Les patrons des PME et d'ETI françaises vendent-ils trop tôt et pourquoi ? » sous la conduite de Baudouin d'Hérouville, directeur associé d'Initiative Finance, l'Institut Messine a présenté en juin 2020 sa 10^e publication. Sous le titre « Comment l'État se défausse sur les entreprises », neuf « regards » contradictoires ont analysé le transfert progressif vers les entreprises d'un nombre croissant de missions qui incombent traditionnellement aux États. On pense spontanément à la levée de l'impôt, la lutte contre le terrorisme, la corruption, le blanchiment d'argent, la protection de l'environnement, l'amélioration des conditions de vie et de travail, la réduction des inégalités ou encore la protection des données des citoyens...

Avec le concours de la journaliste du *Figaro* Anne de Guigné, les contributeurs - intellectuels, chefs d'entreprise, fiscalistes, commissaires aux comptes, haut fonctionnaires - ont plus particulièrement évoqué le cas de la France, en apportant une analyse plus



générale sur la pertinence de cette réflexion au-delà des frontières hexagonales.

Si les motifs de ces transferts sont généralement connus (mondialisation, menaces grandissantes, moyens étatiques limités, culture et histoire de la France, etc.) et que le bienfondé des causes d'intérêt général qu'ils sous-tendent est largement accepté, la manière dont l'État organise cette « coopération » avec les entreprises est, elle, discutée, tout comme la question de la proportionnalité des sanctions qui accompagnent les nouvelles dispositions et leurs coûts.

En 2021, le think tank publie « Éclipse ou crépuscule ? Pourquoi les Bourses n'ont plus la cote » sous la plume de l'économiste Catherine Lubochinsky.

À découvrir sur institutmessine.fr



Michel Léger
Président de l'Institut Messine

L'Institut Messine est un laboratoire d'idées. Jamais éloigné des observations de la profession des commissaires aux comptes bien sûr, mais toujours en décryptage des grandes tendances économiques de fond.

Les principales parties prenantes de la CNCC

Accountancy Europe
Avenue d'Auderghem 22/28/8
1040 Bruxelles, Belgique
+32 2 893 33 60
www.accountancyeurope.eu

ACPR
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4, Place de Budapest - CS 92459
75436 PARIS CEDEX 09
acpr.banque-france.fr

ACTEO
55, avenue Bosquet
75007 Paris
www.acteo.org

AFAI
Association française de l'audit et du conseil informatiques
3, rue du Colonel Moll
75017 Paris
01 40 08 47 81
www.afai.fr

AFC
Association francophone de comptabilité
200-216, rue Raymond Losserand
75014 Paris
www.afc-cca.com

AFEP
Association française des entreprises privées
11, avenue Delcassé
75008 Paris
01 43 59 65 35
<https://afep.com>

AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
01 53 45 60 00
www.amf-france.org

ANC
Autorité des normes comptables
5, place des Vins de France
75573 Paris Cedex 12
www.anc.gouv.fr

ANES
Association nationale des experts-comptables et commissaires aux comptes stagiaires

CJEC
Club des jeunes experts-comptables et commissaires aux comptes
92, rue de Rivoli
75004 Paris
01 42 72 73 72
anes.anes-cjec.org

ANSSI
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
51, boulevard de la Tour-Maubourg
75700 Paris 07 SP
01 71 76 85 85
www.ssi.gouv.fr

CAVEC
Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes
48 bis, rue Fabert
75007 Paris
www.cavec.fr

CCEF
Compagnie des conseils et experts financiers
6, avenue Mac Mahon
75017 Paris
www.ccef.net

CIP National
Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises
200-216, rue Raymond Losserand
75014 Paris
01 44 15 60 00
www.cip-national.fr

CPF
Centre des professions financières
6, avenue Mac-Mahon
75017 Paris
01 44 94 02 55
www.professionsfinancieres.com

CPME
Confédération des petites et moyennes entreprises
10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux Cedex
01 47 62 73 73
www.cpme.fr

Conférence générale des juges consulaires
1, quai de Corse
75181 Paris Cedex 04
01 44 32 83 47
www.tribunauxdecommerce.fr

CSOEC
Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables
Immeuble Jour
200-216, rue Raymond Losserand
75680 Paris Cedex 14
01 44 15 60 00
www.experts-comptables.fr

DDPI
Direction du développement et des partenariats internationaux
Immeuble Jour
200-216, rue Raymond Losserand
75014 Paris
01 44 15 60 93

Droit et commerce
72, avenue du Docteur Arnold Netter
75012 Paris
01 46 28 38 37
droit-et-commerce.org

ECR
Fédération des experts-comptables et commissaires aux comptes retraités
Immeuble Jour
200-216, rue Raymond Losserand
75014 Paris
06 07 51 93 11
www.experts-comptables-retraites.fr

ENM
Ecole nationale de la magistrature
3ter, quai aux fleurs
75004 Paris
01 44 41 88 20
www.enm.justice.fr

EPITA
École des ingénieurs en intelligence informatique
14-16, rue Voltaire
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 44 08 01 01
www.epita.fr

ETHIC
Entreprises de taille humaine, indépendantes et de croissance
48, boulevard de La-Tour-Maubourg
75007 Paris
01 53 85 90 85
www.ethic.fr

FIDEF
Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones
Immeuble Jour
200-216, rue Raymond Losserand
75014 Paris
fidef.org

H3C
Haut conseil du commissariat aux comptes
104, avenue du Président Kennedy
75016 Paris
01 80 40 75 00
www.h3c.org

IAASB
International auditing and assurance standards board
529, 5th Avenue
New York, New York 10017
+1 (212) 286-9344
www.iaasb.org

IFA
Institut français des administrateurs
11 bis, rue Portalis
75008 Paris
01 80 05 62 20
www.ifa-asso.com

IFAC
International federation of accountants
529, 5th Avenue
New York, New York 10017
+1 (212) 286-9344
www.ifac.org

IFACI
Institut français de l'audit et du contrôle internes
98 bis, boulevard Haussmann
75008 Paris
01 40 08 48 00
www.ifaci.com

Institut Messine
Immeuble Jour
200-216, rue Raymond Losserand
75014 Paris
institutmessine.fr

MEDEF
Mouvement des entreprises de France
55, avenue Bosquet
75007 Paris
01 53 59 19 19
www.medef.com

XBRL France
Extensible Business Reporting Language
200-216, rue Raymond Losserand
75014 Paris
www.xbrlfrance.org

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
bâtisseurs d'une société de confiance



www.cncc.fr

200/216 rue Raymond Losserand
CS 70044 75680 Paris Cedex 14
+33 (0)1 44 77 82 82